 **Direction générale du Trésor**

**Le griot agri agro**

**Afrique de l’Ouest (hors Nigéria et Ghana)**

Une publication du SER d’Abidjan

**Avril 2025**

**Sommaire**

**Région**

* Commerce – Commerce - Les pays d’Afrique de l’Ouest (hors Ghana et Nigéria) soumis au nouveau taux de douane additionnel américain le plus bas (10%), la Côte d’Ivoire pourrait être soumise à un taux plus important (21%).
* Banque africaine de développement - Tirer le meilleur parti du capital de l’Afrique pour favoriser son développement.
* Publication - Newsletter Afrique Projets de Business France.

**Côte d’Ivoire**

* **Politique agricole – Le gouvernement cherche à renforcer la productivité du secteur agricole.**
* Commerce - Les exportations de cacao et produits à base de cacao pèsent pour 75% dans les exportations ivoiriennes à destination des Etats-Unis.
* Commerce - Le ministre d’Etat, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, a déclaré que son pays souhaitait que les Etats-Unis reconsidèrent leurs droits de douane.
* Cacao - Le prix d’achat bord champ du cacao passe de 1800 à 2200 FCFA/kg pour la campagne intermédiaire 2024-2025.
* Cacao – La campagne intermédiaire s'ouvre dans un contexte incertain.
* Cacao – Concrétisation de la mise en place de la Couverture maladie universelle (CMU) pour les producteurs de cacao.
* Cacao - L’Association nationale des producteurs de café-cacao de Côte d’Ivoire (ANAPROCI), émet des réserves sur la mise en place de l’interprofession café-cacao.
* Cacao - Le projet « Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire » (PROMIRE) transforme 3 448 ha de parcelles de cacao dégradés en agroforesterie durable.
* Cacao - L’initiative « Beyond chocolate » veut réussir à rendre possible le revenu vital pour les producteurs d’ici l’horizon 2030.
* Anacarde - Les opérations de commercialisation enregistrent une progression significative.
* Anacarde – 30 Md de FCFA pour financer la campagne.
* Anacarde – Les défis de l’industrialisation.
* Anacarde - Les géants de l’agro-industrie investissent.
* Karité - La filière désormais rattachée au Conseil du coton et de l’anacarde.
* Riz – Financement de la Banque africaine de développement (BAD) pour le développement rizicole de Yabra.
* Riz - 500 000 tonnes disponibles dans les entrepôts des importateurs.
* Banane plantain - Colloque international des sciences et technologies des aliments à Abidjan (CISTA).
* Productions animales et halieutiques – Plus d’un milliard de FCFA d’investissements attendus.
* Pêche - Le Premier ministre, M. Robert Beugré Mambé, appelle à intégrer l'intelligence artificielle pour moderniser le secteur.
* Aquaculture – Au travers du programme FISH4ACP, la FAO encourage l'investissement dans la pisciculture en Côte d'Ivoire pour booster la production halieutique.
* Produits de la pêche – Taxe à l’importation.
* Porcins – Ouverture d’un Centre d’Amélioration et de Spécialisation aux métiers de la filière porcine.
* Petits ruminants – Première réunion de l’Interprofession de la filière des petits ruminants (INTERPRu).
* Sélection végétale - Réunion des pays de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).
* Intrants agricoles - Lancement des projets BioDAF 2 et BUGS par la FAO.
* Vin – Livre blanc de Business France sur le marché des vins et spiritueux en Côte d'Ivoire en 2025.
* SARA – Représentation française.
* SARA - L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) mobilise près de 50 M de FCFA pour soutenir l’organisation du SARA 2025.
* Evènement - Première édition du Salon de la Pêche et de l'Aquaculture (Selab Fisheries Expo).
* Evènement - La Côte d’Ivoire présente au Salon du Chocolat de New York.
* Evènement -- La Côte d’Ivoire expose au SIAM de Meknès.
* Vie des entreprises – Avos, SDTM, Palm Côte d’Ivoire.

**Sénégal**

* **Politique agricole - La Plan national d’adaptation de l’agriculture au changement climatique d’un coût de 280,57 Md de FCFA.**
* **Campagne agricole 2025-2026 – Budget de 130 Md FCFA.**
* Engrais - Subvention record pour la campagne agricole 2025/2026.
* **Productions agricoles - Production céréalière et arachidière à la baisse selon des résultats provisoires de la campagne 2024-2025.**
* Souveraineté alimentaire - Programme de soutien.
* Souveraineté alimentaire – Un conseiller technique du ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage invite l’État à davantage impliquer les Forces de défense et de sécurité.
* Anacarde - La Casamance face au défi de la transformation.
* Coton - Hausse de 33% de la quantité de coton achetée par la Société de développement et des fibres textiles (SODEFITEX) sur la campagne 2024-2025.
* Production vivrière – Arrêt des importations d’oignon et de pomme de terre.
* Oignons - Exportation de 60 tonnes d’oignons jaunes doux vers l’Espagne.
* Productions vivrières - L’Agence de régulation des marchés (ARM) suspend la vente d’oignons entre les zones de production et les marchés de gros.
* Sécurité alimentaire – Infrastructures pour limiter les pertes post-récoltes.
* Elevage - Elaboration du Plan stratégique et opérationnel 2025-2030 du Fonds d’appui à la stabulation (FONSTAB).
* Equipements - Lancement des travaux de création des centres de services de machines agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal.
* Distribution - Le directeur des petites et moyennes entreprises au ministère de l’industrie et du commerce recommande au secteur privé local de suivre l’exemple d’Auchan.
* Coopération bilatérale - La Russie s’engage à accompagner le Sénégal dans le développement de son agriculture.

**Bénin**

* **Production agricole – Campagne 2024-2025 satisfaisante.**
* **Politique agricole - La campagne agricole 2025-2026 est lancée.**
* Recherche - L’Institut national des recherches agricoles du Bénin (INRAB) s’engage face aux défis urgents de l’agriculture au Bénin.
* Coton - L'ambition du Bénin, premier producteur africain de coton, dans l'industrie du textile.
* Palmier à huile – Création de l’interprofession.
* Riz - Les importations depuis l’Inde ont explosé entre octobre et janvier.
* Forêt – Deuxième projet de gestion des forêts protégées.
* Vie des entreprises - Bénin Cashew obtient un financement de 10 M d’EUR.

**Burkina-Faso**

* **Développement agricole – Programme de 300 M d’USD de la Banque mondiale.**
* Blé – Relance de la production.
* Anacarde – Suspension des exportations.
* Coton – 5,5 Md de FCFA pour soutenir la campagne cotonnière.
* Riz – Mise en œuvre du projet de mise à l’échelle de la production de riz résiliente au climat en Afrique de l’Ouest (RICOWAS).
* Viande – Construction d’un nouvel abattoir.
* Distribution – Ouverture d’un Super U dans la capitale.

**Guinée**

* **Politique agricole - Lancement de la campagne agropastorale 2025-2026.**
* **Politique agricole – 11,6 M d’EUR pour la campagne agropastorale 2025-2026.**

**Libéria**

* Riz - Le ministre de l’agriculture a félicité l’agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour ses contributions au secteur rizicole.
* Porcins - Mise en service d’une plate-forme modèle d’école de terrain pour les porcheries et les éleveurs de bétail.
* Coopération bilatérale – Visite d’une délégation chinoise.
* Stockage – Entrepôt frigorifique.

**Mali**

* Coton – Redynamiser l’Interprofession malienne en prenant exemple sur l’Interprofession ivoirienne.

**Niger**

* Sécurité alimentaire - Lancement d’un projet sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
* Elevage - Réunion de planification des activités et projets de recherches du Centre régional de spécialisation en élevage (CRS-El).

**Togo**

* **Politique agricole – Note du Service économique de l’Ambassade de France à Lomé.**
* Recensement agricole - 78% des agriculteurs cultivent sans garantie foncière.
* Sécurité alimentaire – Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) accorde un financement de 348 M FCFA pour les agriculteurs des Savanes.
* Forêt – Nouvelle règlementation pour le secteur forestier.
* Entrepreneuriat - Projet de la FAO d’appui à la promotion de l’entrepreneuriat agricole des jeunes.
* Programme alimentaire - Ambitieux projet d’alimentation scolaire.
* Volailles - La production avicole atteint 38,6 millions de têtes en 2024, en hausse de 8%.
* Riz - 2400 tonnes livrées par la Chine.
* Intrants - Renforcement des mesures d’appui aux producteurs pour la campagne 2025-2026.
* Intrants – Inauguration d’une unité de production d’engrais.

**Sources des articles :** <https://www.aip.ci>, <https://aps.sn>, <https://www.aib.media>, <https://agpguinee.com>, <https://atop.tg>, <https://fr.apanews.net>, <https://news.abidjan.net>, <https://www.7info.ci>, <https://connectionivoirienne.net>, <https://www.linfodrome.com>, <https://www.seneweb.com/news/Economie/>, <https://www.rfi.fr>, <https://www.koaci.com>, <https://www.jeuneafrique.com>, <https://yop.l-frii.com>, <https://www.moa.gov.lr/media/press-releases>, <https://agriculture.gouv.tg>, <https://www.governo.cv/>, <https://presidence.gov.gn/actualite/>, <https://www.africain.info/>

**Région**

**Commerce - Les pays d’Afrique de l’Ouest (hors Ghana et Nigéria) soumis au nouveau taux de douane additionnel américain le plus bas (10%), la Côte d’Ivoire pourrait être soumise à un taux plus important (21%).**

L’Afrique subsaharienne n’échappe pas aux mesures protectionnistes américaines annoncées par le Président Trump le 2 avril puis suspendues en partie pour une période de 90 jours. Les produits africains exportés vers les États-Unis seront soumis à des droits de douane supplémentaires allant de 10% à 50%, en fonction des pays et des secteurs concernés, selon deux critères : le déficit commercial des États-Unis avec leurs partenaires et les barrières douanières mises en place par les pays africains pour protéger leurs économies. Seuls les métaux de base et les métaux stratégiques sont épargnés par ces taxes. Sur la base de ces deux critères, les pays d’Afrique de l’Ouest (hors Ghana et Nigéria) sont soumis au taux le plus bas (10%) à l’exception de la Côte d’Ivoire frappée par une taxe de 21%. L’AGOA, accord commercial préférentiel avec les États-Unis et le continent, qui exonérait de droits de douane de nombreux produits africains pourraient être ainsi remis en cause. L’Afrique de l’Ouest (hors Ghana, Nigéria) avait de toute manière globalement échoué à profiter de ce dispositif douanier favorable n'arrivant pas à augmenter ni le volume de leurs exportations ni la qualité de leurs exportations et si d'ailleurs les augmentations de tarifs douaniers sont si faibles sur ces pays c'est bien parce que ce sont des pays exportateurs vers les Etats-Unis extrêmement marginaux. A ce stade, les réactions des autorités ont été peu nombreuses, seuls quelques commentateurs ont souligné que c’était peut-être le moment pour les pays africains producteurs de matières premières d'exiger une réciprocité de traitement de la part des compagnies nord-américaines qui exploitent leurs ressources et de considérer également que les produits que l’Afrique exporte sont les mêmes produits que la Chine en particulier recherche et qu’il s’agira avant tout de trouver de meilleurs débouchés, ou simplement renforcer les routes d'exportations existantes avec l'Europe et l'Asie.

**Banque africaine de développement - Tirer le meilleur parti du capital de l’Afrique pour favoriser son développement.**

Le thème des Assemblées annuelles 2025 de la Banque africaine de développement (BAD) qui se tiendront du 26 au 30 mai à Abidjan trouve une illustration concrète dans le secteur agricole. À travers plusieurs initiatives transformatrices, le Groupe de la Banque africaine de développement montre comment la valorisation des ressources naturelles, humaines et financières peut catalyser le développement du continent. La BAD a ainsi lancé il y a quelques années une initiative concernant les Zones spéciales de transformation agro-industrielle (SAPZ) afin d’accroître la productivité et la compétitivité du secteur, tout en réduisant les coûts logistiques. La BAD a investi 1,1 Md d’USD dans le développement de ces zones et a mobilisé des cofinancements auprès de partenaires, notamment la Banque islamique de développement, le Fonds international de développement agricole, la Banque arabe de développement économique en Afrique, Afreximbank, l’Union européenne et la Banque coréenne EXIM, entre autres. À ce jour, 27 zones spéciales sont déployées dans treize pays. Autre initiative, la création d’agropoles, infrastructures de groupage qui sont de véritables plateformes de service commercial entre producteurs, acheteurs et consommateurs. Elles sont en cours de déploiement pour une première qui concerne sept États dont la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Sénégal et le Togo pour la production et la commercialisation entre autres du cacao, du riz, du manioc, de la tomate. Afin d’éviter des perturbations dans l’approvisionnement alimentaire du continent après le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne en février 2022, la Banque africaine de développement a également rapidement mis en place la Facilité africaine de production alimentaire d’urgence. Dotée de 1,5 Md d’USD, cette initiative sans précédent a permis d’aider les petits exploitants agricoles africains à combler le déficit alimentaire. Des semences certifiées et des intrants de haute qualité, dont des engrais, ont été mis à la disposition de millions d’agriculteurs dans près 33 pays africains comme le Sénégal ou la Guinée. La BAD a annoncé son intention de lancer une facilité de 500 M d’USD destinée à débloquer 10 Md d’USD de financements pour les petits exploitants agricoles et les petites entreprises agro-industrielles en Afrique. Cette facilité déploiera de multiples instruments financiers, notamment des garanties de crédit commercial, une couverture de première perte, des mécanismes de financement mixte et des incitations à l’origination afin de réduire les coûts de transaction élevés liés aux services fournis aux entreprises, le tout complété par une assistance technique.

La stratégie de la BAD est exposée dans sa « Vision » : <https://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/sectors/agriculture-agro-industries/bank-group-vision>

**Publication - Newsletter Afrique Projets de Business France.**

Le dernier numéro de la newsletter Afrique projet de Business France est paru et permet de rester informés sur les événements et les projets de développement sur le continent, en particulier dans le secteur agri-agro en Afrique de l’Ouest.

<https://www2.businessfrance.fr/webmail/591721/1731580933/fd7e3a4b3e0d6b929d08749ba88208485c798c687c9c6f7980992d354d6c2dc6>

**Côte d’Ivoire**

**Politique agricole – Le gouvernement cherche à renforcer la productivité du secteur agricole.**

Mme Nialé Kaba, ministre de l’économie, du plan et du développement, a présidé le 11 avril un atelier sur la problématique du renforcement de la productivité agricole. Coorganisée avec l’appui de la Banque mondiale, cette rencontre a réuni un large éventail d’expertises : spécialistes du monde agricole, experts nationaux et internationaux, membres du gouvernement, partenaires financiers et acteurs du secteur privé. Elle vise à bâtir une vision commune et concrète pour les dix prochaines années. La ministre a rappelé que l’atelier s’inscrit dans le prolongement du dernier séminaire gouvernemental tenu en février et qui a évoqué la nécessité de trouver des solutions concrètes et durables pour améliorer la productivité agricole. La Côte d’Ivoire, forte de ses performances économiques récentes – avec un taux de croissance du PIB estimé à 6% pour 2024 – continue d’ancrer son développement dans le secteur agricole qui représente 14,4% du PIB et génère plus de 60% des exportations. Cependant, comme l’a souligné la ministre, les rendements agricoles restent relativement faibles. En comparant les performances de la Côte d’Ivoire avec celles de pays comme le Vietnam, la Thaïlande ou encore la Malaisie, les écarts sont parlants : 2 557 kg de riz/ha contre 5 548 kg au Vietnam ; 836 kg de cacao contre 4 891 kg en Malaisie. Face à ce constat, un certain nombre de priorités ont été fixées parmi lesquelles figurent la mécanisation accélérée du secteur, la relance de la recherche agricole, l’introduction des technologies numériques et de l’intelligence artificielle dans les chaînes de production, et le renforcement des infrastructures rurales. À cela s’ajoutent des efforts attendus dans la résilience climatique, la valorisation des cultures vivrières, la transformation locale et le développement des partenariats public-privé. Dans cette dynamique, l’implication du secteur privé et des partenaires techniques comme la Banque mondiale est jugée indispensable. La ministre n’a pas manqué de remercier la Banque mondiale pour son accompagnement dans l’élaboration du Plan National de Développement (PND) 2026-2030. L’État cherche également à repositionner l’agriculture comme levier de transformation structurelle. Car si les femmes représentent 67% de la main-d’œuvre agricole, elles sont encore largement cantonnées à une agriculture de subsistance. L’amélioration des rendements, couplée à l’introduction d’innovations, pourrait ouvrir des perspectives nouvelles en matière d’autonomisation économique, de sécurité alimentaire et de création de valeur.

**Commerce - Les exportations de cacao et produits à base de cacao pèsent pour 75% dans les exportations ivoiriennes à destination des Etats-Unis.**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Exportations ivoiriennes aux Etats-Unis** | **2022** | **2023** | **2024** | **2022** | **2023** | **2024** | **24/23** |
| **Total exportations en EUR** | **831 520 654** | **709 515 222** | **852 518 676** | **100,0%** | **100,0%** | **100,0%** | **+20,2%** |
| Produits agricoles et agroalimentaires | 671 661 620 | 585 734 230 | 684 713 097 | 80,8% | 82,6% | 80,3% | +16,9% |
| Cacao et produits à base de cacao | 637 430 221 | 553 943 893 | 635 817 587 | 76,7% | 78,1% | 74,6% | +14,8% |

En 2024 les Etats-Unis étaient le 4ème client de la Côte d’Ivoire (4,6% des exportations ivoiriennes), derrière la Suisse, les Pays-Bas et le Mali. Les exportations agricoles et agroalimentaires pèsent pour 80% dans les exportations ivoiriennes à destination des Etats-Unis. En 2024, Les Etats-Unis étaient le 2ème client de la Côte d’Ivoire pour les exportations de produits agricoles et agroalimentaires (7,7% des exportations ivoiriennes) derrière les Pays-Bas.

Les exportations de cacao et produits à base de cacao (codes SH 1801, 1802, 1803, 1804, 1805, 1806) pèsent pour 75% dans les exportations ivoiriennes à destination des Etats-Unis. En 2024, les Etats-Unis étaient le 2ème client de de la Côte d’Ivoire pour les exportations de cacao et produits à base de cacao derrière les Pays-Bas, mais son poids dans les exportations ivoiriennes est en baisse : 13,5% en 2022, 10,5% en 2023 et 9,6% en 2024.

**Commerce - Le ministre d’Etat, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, a déclaré que son pays souhaitait que les Etats-Unis reconsidèrent leurs droits de douane.**

S'exprimant devant des journalistes, le ministre d’Etat, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobénan Kouassi Adjoumani a déclaré que son pays souhaitait que les Etats-Unis reconsidèrent leurs droits de douane qui vont augmenter le prix du cacao ivoirien, ce qui aura une répercussion sur le prix pour le consommateur. La Côte d'Ivoire exporte entre 200 000 et 300 000 tonnes de cacao vers les Etats-Unis chaque année, selon les données du Conseil Café-Cacao (CCC). Dans le contexte actuel (baisse de la production et hausse des cours) l’augmentation des droits de douane devrait en effet avant tout pénaliser le consommateur américain, car dans un premier temps, il apparaît difficile que les importateurs américains puissent se passer du cacao africain en général et ivoirien en particulier, et ils devraient absorber les surcoûts plutôt que changer leurs habitudes commerciales. Il pourrait cependant y avoir un impact si les mesures américaines entraînent une baisse généralisée du prix des matières premières et du cacao en particulier, enfin il semble que le Ghana est un taux minimal et ses producteurs pourraient en bénéficier.

En attendant, l’incertitude ralentie les opérations commerciales en particulier sur l’anacarde. Les opérateurs au Vietnam, potentiellement taxés à près de 47% sont inquiets et ralentissent leurs achats car une grosse partie de la production achetée par le Vietnam et exportée ensuite vers les États-Unis. Face à la retenue des acheteurs, locaux, comme internationaux, les producteurs ces dernières semaines d’avril bradent leur noix brute sous le prix plancher. De son côté, pour faire respecter le prix plancher, le Conseil Coton Anacarde organise des ventes groupées dans les zones dans lesquelles les acheteurs se font rares.

**Cacao - Le prix d’achat bord champ du cacao passe de 1 800 à 2 200 FCFA/kg pour la campagne intermédiaire 2024-2025.**

Le ministre d’Etat, ministre de l’agriculture, du développement rural et de production vivrières, M. Kobénan Kouassi Adjoumani, a fait l’annonce le 2 avril du prix d’achat bord champ du kilogramme du cacao « bien fermenté, bien trié et bien séché » pour la campagne intermédiaire de commercialisation. Le gouvernement ivoirien a fixé ce prix à 2 200 FCFA, soit une augmentation de 22,2% en comparaison du prix de 1800 FCFA/kg fixé pour la campagne principale. Le ministre s’est félicité de ce prix « record » qui marque, selon lui, l’engagement continu du gouvernement à améliorer les revenus des producteurs et leurs conditions de vie. La campagne intermédiaire de commercialisation 2024-2025 du cacao se refermera le 30 septembre. Le prix du kilogramme de café est, quant à lui, maintenu à 1 500 FCFA.

**Cacao – La campagne intermédiaire s'ouvre dans un contexte incertain.**

L'année dernière, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont vu leur récolte baisser de plus d'un quart. Derrière cette baisse, il y a des raisons structurelles telles que le vieillissement des plantations et d'autres liées au climat. Les spécialistes du secteur pensent que la production va remonter pour cette campagne mais il n'y pas de consensus sur les chiffres prévisionnels. L'Organisation internationale du cacao (ICCO) – qui regroupe pays consommateurs et producteurs – table sur une meilleure récolte que l'année dernière et annonçait début mars que les volumes de fèves acheminés dans les ports ivoiriens étaient en hausse de près de 15% soit équivalant à 1,4 million de tonnes. Or ces chiffres sont directement liés à la production. Du côté du Conseil Café Cacao (CCC), l'organe ivoirien de régulation, on est plus pessimiste et on craint ne pas faire mieux, voire moins, c'est-à-dire moins de 1,7 M de tonnes et moins de 400 000 tonnes, pour la campagne intermédiaire qui débute. Environ la moitié de la récolte a été vendue en avance, mais il en reste encore autant qui n'a pas trouvé preneur, signe que les multinationales ne se précipitent pas et qu'elles sont prêtes à ne pas faire tourner leurs usines à 100% de leur capacité. Les industriels ralentissent leur achat, peut-être en espérant que les prix baissent, mais aussi parce qu'au bout de la chaîne, les chocolatiers ne font plus cinq à six mois de stocks comme avant mais commandent au compte-gouttes. Visiblement contrarié par le peu d'engouement des multinationales implantées dans le pays, le CCC a jugé bon de leur rappeler que les volumes de fèves qui leur sont théoriquement réservés à cette période de l'année seront vendus à des négociants s'ils ne se positionnent pas pour acheter. Face aux incertitudes de production, et à la grande prudence des acheteurs, le CCC a décidé de limiter les ventes par anticipation pour la campagne 2025-2026. En temps normal, quand la production est bonne, 80% environ de la récolte ivoirienne est vendue avec plusieurs mois d'avance, à un prix fixe. Cela permet aux industriels de garantir leur approvisionnement et aux pays producteurs d'avoir de la visibilité. En ce moment la récolte principale qui débutera en octobre prochain est donc en train d'être commercialisée, mais tout doucement juste pour tester le marché, sans prendre de risque, le CCC jugeant bon d'attendre la fin du printemps pour savoir s'il est judicieux de vendre 50, 60 ou 70% de la prochaine récolte. La hantise de la filière est de revivre le scénario de l'année dernière : selon les chiffres officiels, 80 000 tonnes de cacao avaient été vendues en trop, par rapport à la récolte. Ce qui veut dire autant de contrats qui n'ont pas pu être honorés en temps et en heure et qui ont dû être reportés sur l'année suivante, hypothéquant les futurs volumes disponibles à la vente.

**Cacao – Concrétisation de la mise en place de la Couverture maladie universelle (CMU) pour les producteurs de cacao.**

La cérémonie d’ouverture de la campagne intermédiaire s’est tenue en présence du ministre de l’emploi et de la protection sociale, M. Adama Kamara, ainsi que de celui en charge de la santé, de l’hygiène publique et de la couverture maladie universelle, M. Pierre Dimba. A cette occasion un chèque de 952 M de FCFA a été remis à la Caisse nationale d’assurance maladie (CNAM) pour la prise en charge intégrale de 700 000 producteurs de café et de cacao à la CMU. Cette remise de chèque par le Conseil du café-cacao concrétise une promesse du président de la République, M. Alassane Ouattara, faite à l’occasion de son discours de fin d’année à la nation, de faire en sorte que tous les détenteurs de la carte de producteur de café-cacao bénéficient de la CMU. Selon le rapport du Conseil du café-cacao, plus de 1 101 500 producteurs de café-cacao ont été recensés et 850 000 ont déjà reçu leur carte de producteur. Tous bénéficieront, à terme, de la subvention en vue d’une prise en charge intégrale à la CMU, pour près de 18 Md de FCFA que l’organe chargé de la régulation, de développement et de la stabilisation de la filière devra reverser annuellement à la CNAM. Le montant des cotisations sociales est fixé à 1 380 FCFA par mois pour chaque bénéficiaire de la CMU.

**Cacao - L’Association nationale des producteurs de café-cacao de Côte d’Ivoire (ANAPROCI), émet des réserves sur la mise en place de l’interprofession café-cacao.**

Les membres de l’Association nationale des producteurs de café-cacao de Côte d’Ivoire (ANAPROCI), réunis en assemblée générale extraordinaire le 2 avril à Yamoussoukro, ont exprimé leur désaccord avec le format choisi pour la mise en place de l’interprofession cacao (OIA-Cacao). L’OIA doit regrouper des acteurs essentiels, à savoir le collège des producteurs, le collège des exportateurs et le collège des transformateurs. Mais, le président de l’ANAPROCI, M. Koffi Kanga, considère qu’il existe des intérêts très divergents sur le fond, qui n’ont pas été pris en compte et n’ont pas été débattus. Il estime que même si l’organisation est créée, elle n’aura pas d’impact significatif et ne pourra pas répondre aux attentes des producteurs ivoiriens. M. Kanga a dénoncé la trop grande présence de l’État et a appelé à revoir le modèle pour le rendre plus proche des attentes réelles des producteurs qui doivent avoir la gouvernance de plein droit. L’assemblée générale a également abordé plusieurs autres préoccupations des producteurs, notamment l’absence de contrôle effectif des producteurs sur la gestion de la filière et la répartition inéquitable des revenus qu’elle génère, l’endettement grandissant des producteurs, aggravé par le coût des intrants agricoles nécessaires à l’entretien des plantations et au remboursement des prêts contractés, l’échec des réformes antérieures, faute de prise en compte des revendications des producteurs, et le non-respect par l’État de son engagement à garantir au moins 60% du prix CAF aux producteurs, comme prévu par la réforme de 2012.

**Cacao - Le projet « Promouvoir une production de cacao sans déforestation pour réduire les émissions en Côte d'Ivoire » (PROMIRE) transforme 3 448 ha de parcelles de cacao dégradés en agroforesterie durable.**

Les résultats du projet PROMIRE, porté par le ministère de l’environnement, du développement durable et de la transition écologique (MINEDDTE), avec l’appui de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), ont été présentés le 3 avril lors d’une réunion du comité de pilotage du projet. PROMIRE a permis la conversion de 3 448 ha de parcelles de cacao conventionnel dégradées en systèmes agroforestiers améliorés et durables, dont 2 054 ha développés en partenariat avec un groupement féminin. Le projet a bénéficié directement à 3 577 personnes (dont 27% de femmes) et en a impacté 146 842 autres (dont 47% de femmes). Concernant les performances agroforestières, l’expert agronome du projet dans la région de l’Agnéby-Tiassa, M. Mélèdje Yao, a précisé qu’une restauration forestière a été réalisée sur 41 766 ha de parcelles dégradées dans les régions de l’Agnéby-Tiassa, de la Mé et du Sud-Comoé. Le projet a également concerné 3 577 bénéficiaires directs (restauration forestière, agroforesterie, formation), dont 23% de femmes, et 146 842 bénéficiaires indirects, dont 47% de femmes, dans les trois régions cibles jusqu’à la fin de l’année 2024. Il a permis d’appuyer les coopératives, la création de deux nouvelles coopératives de production de cacao biologique dans les régions de l’Agnéby-Tiassa et du Sud-Comoé, ainsi qu’une coopérative féminine de cacao conventionnel dans la région de La Mé, en plus de l’appui technique apporté à une coopérative déjà existante de cacao biologique et à l’élaboration de 23 plans de développement locaux. Le représentant de la FAO en Côte d’Ivoire, Joseph Nyemah, a réaffirmé l’engagement de l’agence onusienne à soutenir la coordination du projet qui traite d’une question essentielle pour la Côte d’Ivoire, à savoir la lutte contre la déforestation et l’adoption de pratiques agricoles plus durables, telles que l’agroforesterie. Le projet PROMIRE, lancé en 2021, s’inscrit dans une démarche globale de promotion de pratiques agricoles durables, de protection des ressources forestières et d’amélioration des conditions de vie des communautés locales, contribuant ainsi à un développement écologiquement durable en Côte d’Ivoire.

**Cacao - L’initiative « Beyond chocolate » veut réussir à rendre possible le revenu vital pour les producteurs d’ici l’horizon 2030.**

Selon le bureau d’études Le Basic, spécialisé dans les chaînes de valeur, sur une tablette de chocolat de 20 EUR le kilo, le planteur ne toucherait que 2 EUR. Les marques de chocolat et la distribution, en touchent plus de 14 EUR soit 7 fois plus. Les industriels ont un effort à faire, et les industriels en Belgique mènent cette réflexion au sein de l’initiative « Beyond chocolate ». La participation à l’initiative reste sur base volontaire. Le responsable du programme M. Charles Snoeck, souligne que cette initiative multi *stakeholders* qui a été créée en décembre 2018 a l’objectif de soutenir la transformation du secteur chocolatier en Belgique vers plus de durabilité. Se retrouvent dans cette initiative, l’industrie, Barry-callebaut, Cargill et Puratos, les multinationales comme Mondelez par exemple, ou Nestlé, mais aussi tout le secteur chocolatier belge à travers sa fédération. On retrouve les marques comme Neuhaus, Léonidas ou Galler. Les supermarchés sont également présents, ainsi que les certificateurs comme Rainforest Alliance ou Fairtrade. L’initiative « Beyond chocolate » veut réussir à rendre possible le revenu vital pour les producteurs d’ici l’horizon 2030. Pour cela, elle mise sur les certifications avec 100% de certification d’ici 2025, en considérant que si le chocolat possède un label il est vertueux. Cinq ans, cela paraît court, et même si l’un des membres de l’initiative, patron de Léonidas, et président de la Choprabisco, l’Association royale de l’Industrie du Chocolat, M. Philippe de Selliers se dit déterminé, il reconnaît aussi ne pas penser y parvenir car « même si aujourd’hui on pense à ce qui est durable, dans cinq ans ça ne le sera plus. Il faudra aller plus loin encore parce que le monde évolue tellement vite ».

**Anacarde - Les opérations de commercialisation enregistrent une progression significative**.

Le ministre d’Etat, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kouassi Kobenan Adjoumani, a dressé le 17 avril le bilan à mi-parcours de la campagne 2025 de commercialisation de l’anacarde, en soulignant qu’au stade actuel de la campagne, les opérations de commercialisation enregistrent une progression significative. Les quantités commercialisées par les producteurs sont de 900 000 tonnes de noix brutes de cajou, représentant 78% de la prévision de production contre 509 000 tonnes à la même période en 2024. Les prix bord champ pratiqués se sont maintenus au niveau du prix plancher de 425 FCFA/kg dans la majorité des zones de production, oscillant entre 425 et 500 FCFA/kg. En ce qui concerne la qualité marchande des produits réceptionnés, le ministre d’Etat a souligné que les performances restent globalement satisfaisantes. Le rendement moyen en amande est de 48 livres (environ 21,8 kg) tandis que le taux d’humidité moyen est contenu à 9,02%, en deçà du seuil critique de 10%. Le ministre d’Etat a révélé qu’une dynamique positive a été observée dans les régions frontalières, traduisant une augmentation sensible des volumes collectés. Selon lui, cette évolution positive témoigne de l’efficacité des mesures mises en place par le gouvernement pour lutter contre la fuite des produits vers les pays voisins.

**Anacarde – 30 Md de FCFA pour financer la campagne.**

Le conseil du coton et de l’anacarde (CCA) qui régule la filière, a débloqué 30 Md de FCFA auprès de deux banques locales Coris Bank International et Bridge Bank Côte d'Ivoire pour accélérer et faciliter l’achat des noix brutes de cajou auprès des producteurs. Ces deux institutions financières ont accordé chacune un accompagnement financier de 15 Md de FCFA au CCA. Le Directeur général du CCA, M. Mamadou Berté, a souhaité que dans les années à venir, cet accompagnement financier soit doublé, voire triplé pour le bien des producteurs. Le prix bord champs de cajou est à 425 FCFA/kg soit le prix le plus haut de toute la sous-région. Les transformateurs locaux de cajou ont été financés, le stock d’amorçage de 20% pour démarrer la saison a été mis à disposition rapidement et les transformateurs ont pu pendant deux mois, acheter sans pression et sans concurrence, les volumes de noix brutes de cajou et la meilleure qualité, avant les exportateurs asiatiques. Avec une production annuelle de 1,1 M de noix brutes de cajou, la Côte d’Ivoire est le premier producteur mondial de cajou et se tourne à présent vers la transformation pour accélérer l’industrialisation de ce secteur et capter plus de valeur ajoutée. De nouvelles usines de transformation finalisent leur implantation dans les nouvelles zones industrielles de Bouaké, Korogho et Yakro. La Côte d’Ivoire qui vise 50% de transformation pourrait même atteindre les 60% si le secteur reste attractif. Les transformateurs locaux qui jusqu’ici éprouvaient des difficultés à trouver des marchés d’exportation pour leurs amandes seront accompagnés par le CCA dont la stratégie est de faire émerger au minimum 7 champions nationaux dans le secteur. Selon le Directeur général du CCA d’ici 3 ans, une fois toutes les reformes actuellement en cours finalisées, le secteur cajou et coton sera l’un des plus attractifs, industrialisés et surtout le plus grand pourvoyeur d’emplois pour les jeunes et les femmes.

**Anacarde – Les défis de l’industrialisation.**

Le ministre d’Etat, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kouassi Kobenan Adjoumani, a annoncé le 17 avril au bilan à mi-parcours de la campagne de commercialisation de l’anacarde pour l’année 2025, que 36 usines de transformation avait acquis 322 747 tonnes de noix brutes de cajou lors de la fenêtre d’achat consacrée aux transformateurs. Le ministre a souligné que ce niveau inédit d’approvisionnement des unités de transformation représente 28% de la prévision nationale de production, établie à 1,15 M de tonnes et 80% de l’objectif annuel de transformation, fixé à 400 000 tonnes. Premier producteur mondial de noix de cajou, la Côte d’Ivoire transforme environ 30% de sa récolte et veut porter ce pourcentage à 50% d'ici à 2030. Les usines ivoiriennes sont en concurrence avec leurs puissantes rivales d’Asie du Sud, prêtes à acheter la noix brute à des prix élevés.

Pour accélérer la transformation, le gouvernement multiplie les incitations : priorité aux transformateurs locaux pour l’approvisionnement en noix brutes ; exonération des taxes sur les amandes transformées localement et les équipements importés. Avec ces mesures, la Côte d’Ivoire espère franchir un cap en étant plus seulement le premier producteur mondial, mais aussi un acteur clé de la transformation du cajou. Le virage de l’industrialisation

Jusqu’à présent portée par l’exportation de noix brutes, la filière anacarde ivoirienne est en train de négocier le virage stratégique de l’industrialisation. Le pays, qui ne comptait que sept unités de transformation en 2018, en dénombre aujourd’hui plus d’une trentaine. Pour attirer ces lourds investissements industriels, le CCA mise sur un arsenal incitatif. La noix de cajou transformée en Côte d’Ivoire est à ce titre exemptée de taxes à l’export. Parallèlement, les transformateurs bénéficient d’une période d’achat exclusive de deux mois, en amont des exportateurs de noix brutes, afin de sécuriser leur approvisionnement. L’objectif de l’exécutif et du CCA est de transformer 50% de la récolte annuelle de noix de cajou d’ici à 2030. Le Directeur général du CCA, M. Mamadou Berté l’assure : la capacité d’usinage potentielle avoisine déjà les 730 000 tonnes par an et, à la fin de 2025, le CCA table sur une transformation effective comprise entre 400 000 et 500 000 tonnes, soit environ 37% de la production attendue. Des stratégies sont mises en œuvre pour atteindre cet objectif, mais le défi est de taille, face à la concurrence des acheteurs asiatiques, au manque de main-d’œuvre qualifiée et aux difficultés d’accès au financement. L’usine Cilagri Cajou, à Vridy, témoigne de l’ensemble des problématiques de la transformation locale. La noix de cajou arrive brute avant d’être décortiquée, pelée, triée et conditionnée. En 2024, l’usine a produit 17 000 tonnes d’amandes de cajou. Mais derrière cette performance, le défi des coûts de production subsiste. Le secteur de la noix de cajou a connu des turbulences en 2022 qui ont fait que le coût de production ne permettait pas de faire face au coût des amandes sur le marché, a souligné Mme Cynthia Namoutié, directrice générale de l’usine. Une restructuration des équipements pour permettre de réduire le coût de production était le seul moyen pour continuer de produire. Mais moderniser les outils n’est pas suffisant, il faut aussi former les travailleurs. Malgré ces défis, la transformation locale progresse. L’an dernier, le pays a exporté pas moins de 72 000 tonnes d’amandes et compte une quarantaine d’usines actives. La transformation ne s’arrête pas aux amandes brutes. Un nouveau marché émerge : les produits dérivés. La transformation des noix donne des amandes de cajou blanches qui sont réutilisées par les acteurs de la deuxième transformation qui produisent des pâtes de cajou, du lait de cajou. On peut même en faire de la farine. Un changement dans les habitudes de consommation pourrait permettre de distribuer tous ces produits dérivés localement.

**Anacarde - Les géants de l’agro-industrie investissent.**

Installé à une trentaine de kilomètres au nord d’Abidjan, à Attinguié, le singapourien Valency International fait partie des premiers investisseurs de la transformation. Les travaux d’aménagement de son site de 14 hectares, engagés en 2014, se sont achevés en janvier dernier. Les machines tournent déjà à plein régime et l’effectif complet de 1 800 travailleurs (dont 80% de femmes) devrait être atteint d’ici 6 à 8 mois. La filiale ivoirienne de Valency, qui dépend aux trois quarts du cajou, affiche un objectif de 75 000 t en 2025 et entend transformer 65% de son stock et se limiter à 10% de parts de marché en Côte d’Ivoire. Avec le site d’Attinguié et une nouvelle usine en projet près de Bouaké, l’entreprise projette un chiffre d’affaires de 154 M d’USD en 2025, soit trois fois plus qu’au cours de l’exercice 2024. Le directeur pays de Valency, M. Arvind Kumar Tiwari, passé par Olam, explique que jusqu’en 2018, Olam, autre géant singapourien de l’agro-industrie, était quasiment le seul transformateur dans le pays. Conforté par sa position d’exportateur historique, Olam a pu investir très tôt dans la transformation. Les quatre sites dont dispose aujourd’hui le groupe en Côte d’Ivoire lui permettent de traiter plus de 50 000 tonnes de noix de cajou chaque année. Dans le sillage de Olam et Valency International, nombre d’acteurs se sont empressés d’investir dans la filière anacarde ivoirienne. Ainsi un autre acteur de poids de la transformation, Dorado Ivory, filiale du groupe singapourien Royal Nuts PTE Ltd., a un complexe qui s’étend sur 12 ha à une quarantaine de kilomètres au sud de Yamoussoukro, près de Toumodi. L’émirati Al Sayegh Group (ASG) a quant à lui investi plus de 22 M d’EUR dans une unité de transformation située dans le Nord. Opérationnelle depuis 2024, l’usine emploie 2 000 personnes. D’autres ont été distancés. En 2024, la société, Ciwa, qui exploitait un site de 4 hectares, a stoppé ses activités dans la plus grande discrétion. La tendance semble être aux mégacomplexes. De ce point de vue, la branche Arise IIP, de l’homme d’affaires indien Gagan Gupta, habitué des partenariats public-privé d’ampleur sur le continent, promet de rebattre les cartes. Avec la construction d’une zone de 429 hectares à quelques encablures d’Abidjan, l’entreprise indienne souhaite faire une large place à la transformation des ressources agricoles. Le Directeur général du CCA, M. Mamadou Berté regrette cependant une trop faible représentation des acteurs nationaux. Les multinationales lèvent des fonds à l’extérieur avec des taux d’intérêt très abordables. Mais l’avenir pourrait, à cet égard, réserver quelques surprises, car, depuis peu, le premier exportateur d’anacardes brutes n’est autre que Coopares, une immense coopérative agricole ivoirienne qui, devenue leader grâce au cajou, pourrait bien être tentée d’investir dans sa transformation.

**Karité - La filière désormais rattachée au Conseil du coton et de l’anacarde.**

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, M. Amadou Coulibaly, a annoncé que le Conseil des ministres, du 23 avril a adopté un projet de loi portant extension des compétences du Conseil du coton et de l’anacarde à la filière karité. En lieu et place de la création d’une nouvelle structure publique dédiée à la filière karité, le porte-parole du gouvernement a expliqué que les missions du Conseil du coton et de l’anacarde, à savoir la régulation, le suivi et le développement des filières coton et anacarde, sont désormais élargies à la filière karité. Il a également indiqué que cette ordonnance modifie la composition du Conseil d’administration afin d’y intégrer des représentants de l’interprofession de la filière karité. Créé le 29 octobre 2013, le Conseil du coton et de l’anacarde est chargé de la régulation, du suivi et du développement des deux filières. Il a pour mission d’optimiser la production, d’améliorer la qualité du coton et de l’anacarde, de garantir un prix rémunérateur aux producteurs, équivalant à au moins 60% du prix CAF, d’améliorer la gouvernance sectorielle et de renforcer la valeur ajoutée à travers la transformation locale.

La production d’amandes de karité en Côte d’Ivoire, estimée à 400 000 tonnes, dont seule la moitié est actuellement récoltée par les femmes en raison de la pénibilité du travail, pourrait atteindre son plein potentiel grâce à des équipements appropriés, permettant ainsi de produire jusqu’à 150 000 tonnes de beurre de karité.

**Riz – Financement de la Banque africaine de développement (BAD) pour le développement rizicole de Yabra.**

La Fond africain de développement (FAD) du groupe de la BAD a approuvé le 22 avril un financement de 18,6 M d’USD (10,73 Md de FCFA) pour la composante ivoirienne du Projet régional de développement de chaînes de valeur régionales rizicoles en Afrique de l'Ouest (ou REWARD-CI). Ce projet d’un coût global de 21,44 M d’USD avec une contribution de 2,84 M d’USD du gouvernement ivoirien sera mis en œuvre sur trois ans par l’Agence de développement de la filière riz (ADERIZ). Il devrait impacter directement 1 660 producteurs. Plus de 80% du budget sera consacré au développement des systèmes de production rizicoles durables pour approvisionner les meuniers. Avec notamment des travaux de réhabilitation ou modernisation de 380 ha de périmètres rizicoles à Yabra, l'organisation d'ateliers de formation sur le foncier et la maîtrise de l'eau, l'équipement du centre de santé de Gogokro, des études technico-économiques pour 19 sites totalisant 2 560 ha, l'achat de 11,5 tonnes de semences de base et la production de 800 tonnes de semences certifiées, l'acquisition de 7 tracteurs équipés de leurs accessoires, de 4 moissonneuses-batteuses et de 2 séchoirs, l'identification de semences climato-résilientes adaptées, la promotion des systèmes circulaires pour le recyclage et la valorisation des sous-produits, l'acquisition d'équipements hydrométéorologiques, la cartographie des risques climatiques. Le reste du budget sera consacré au développement des groupements de transformation : réalisation d'une étude d'actualisation des modèles économiques, l'achat d'emballages pour le riz, l'organisation de campagnes de promotion du riz de Côte d'Ivoire.

**Riz - 500 000 tonnes disponibles dans les entrepôts des importateurs.**

500 000 tonnes de riz sont disponibles dans les entrepôts des importateurs, selon le directeur général du Commerce intérieur, M. Aimé Kablan Koizan, au terme d’une tournée dans les entrepôts de plusieurs importateurs, grossistes et distributeurs de riz dans la ville d’Abidjan. Ces tonnages correspondent à environ quatre à cinq mois de stock. Les importateurs ont également annoncé l’arrivée prochaine de navires comptant à peu près 200 000 à 300 000 tonnes de riz. Le directeur général du Commerce intérieur s’est félicité de la baisse des prix de riz observée depuis le mois de janvier sur le marché ivoirien, baisse qui oscille entre 2 000 et 3 000 FCFA sur chaque sac de riz.

**Banane plantain - Colloque international des sciences et technologies des aliments à Abidjan (CISTA).**

Le colloque international des sciences et des technologies des aliments s'est ouvert le 8 avril 2025 sur le thème du diagnostic de la chaîne de valeur de la banane plantain et les solutions issues de la recherche et de l'innovation. La banane plantain occupe une place de choix dans les habitudes alimentaires et les pratiques culturelles en Côte d’Ivoire. Troisième culture vivrière du pays, sa production annuelle est estimée à plus de 1,7 M de tonnes, tandis que la consommation moyenne par habitant avoisine les 120 kg par an. Pourtant, les besoins nationaux sont évalués à près de 2,7 M de tonnes, révélant un déficit structurel important. Au-delà des chiffres, la filière souffre de nombreux obstacles : produit fortement périssable, pertes post-récolte élevées, insuffisance de la transformation industrielle, conditions de transport inadaptées, sans oublier une vulnérabilité croissante face aux effets du changement climatique. Conscients des enjeux, chercheurs, experts, industriels et décideurs politiques se sont ainsi réunis pour proposer des solutions concrètes et faire de la banane plantain un pilier de l’économie ivoirienne.

**Productions animales et halieutiques – Plus d’un milliard de FCFA d’investissements attendus.**

Le ministre des ressources animales et halieutiques, M. Sidi Thiémoko Touré, a annoncé le 2 avril que la Politique nationale de développement de l’élevage, de la pêche et de l’aquaculture (Ponadepa 2022-2026) sollicite un investissement de 1 049 Md de FCFA qui doit être financé à plus de 60% par le secteur privé. Le ministre a insisté sur la nécessité de l’implication du secteur privé dans l’atteinte des objectifs visés par le gouvernement, l’Etat ne pouvant que mettre en place les outils structurants et réguler le secteur pour assurer les investissements. Pour le ministre le secteur est insuffisamment exploité malgré le potentiel économique tout le long des chaînes de valeurs animales et halieutiques. Il s’agit entre autres, de la production carnée (viande) dont les investissements génèrent un chiffre d’affaires cumulé de plus de 268 Md de FCFA. Quant au secteur laitier, le ministre a indiqué que le chiffre d’affaires est d’environ 54 Md de FCFA. Selon le ministre, au niveau de la volaille, la Côte d’Ivoire est à environ 99% de disponibilité, quant aux ovins elle est à un taux de 74%. L’objectif pour lui est de renforcer l’accessibilité d’autres filières, caprines et halieutiques en particulier. Au niveau de l’aquaculture, la production de poissons et d’intrants (alevins, aliments) enregistre un chiffre d’affaires potentiel de près de 586 Md de FCFA. En ce qui concerne la pêche, ce sont 14 Md de FCFA de chiffre d’affaires potentiel après un investissement dans le renouvellement de la flotte artisanale et d’engins de pêche. Pour faire face aux enjeux et défis du secteur des ressources animales et halieutiques, le ministre a annoncé que son département prévoit de créer un cadre propice aux investissements privés à travers un Programme d’accélération de la souveraineté alimentaire en produits animaux et halieutiques sur la période 2025-2027. Son département ministériel soutient la croissance du secteur à travers l’installation de 243 fermes d’élevage, la distribution de 424 reproducteurs ovins et caprins et la réhabilitation de 175 ha de mangrove. Le ministre a précisé que le Recensement des exploitants et des exploitations agricoles (REEA), le secteur des ressources animales et halieutiques ont contribué à la réduction de la pauvreté et à l’augmentation des revenus des ménages avec plus de 700 000 emplois créés.

**Pêche - Le Premier ministre, M. Robert Beugré Mambé, appelle à intégrer l'intelligence artificielle pour moderniser le secteur.**

À l'occasion du Salon de la Pêche et de l'Aquaculture, le Premier ministre a exhorté le 24 avril les acteurs du secteur halieutique à recourir à l'intelligence artificielle pour relever les défis majeurs auxquels fait face le secteur. Le chef du gouvernement a mis l'accent sur les enjeux critiques tels que la protection de l'espace maritime, la gestion des mailles de filets, ainsi que l'utilisation de technologies avancées dans l'alimentation et l'élevage des poissons pour optimiser leur alimentation et le suivi de leur croissance. Il a encouragé les professionnels du secteur à s'appuyer sur les expériences réussies dans ce domaine pour accélérer la modernisation des pratiques aquacoles. Le Premier ministre a également insisté sur la nécessité de sensibiliser la jeunesse aux opportunités offertes par le secteur en appelant à une mobilisation accrue autour de la formation aux métiers halieutiques.

**Aquaculture – Au travers du programme FISH4ACP, la FAO encourage l'investissement dans la pisciculture en Côte d'Ivoire pour booster la production halieutique.**

A l’occasion du Salon de la pêche et de l’aquaculture qui s’est ouvert le 24 avril, la FAO a encouragé la Côte d’Ivoire à poursuivre le développement de l’activité aquacole. Alors que ses besoins en consommation de poissons sont estimés à 600 000 tonnes l’an, l’aquaculture locale ne produit qu’entre 8 000 et 10 000 tonnes. En 2024 la pêche n’a représenté que 43% des poissons consommés dans le monde, l’aquaculture en représentant 57%. Depuis cinq ans il y a plus de produits qui viennent de l’aquaculture que de la pêche. Cependant, les pays africains sont à des taux oscillant entre 5 et 15% et a donc beaucoup de progrès à faire. Le programme mis en œuvre par la FAO FISH4ACP est une initiative de l’Organisation des Etats d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), financée par l’Union européenne et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement (BMZ).

**Produits de la pêche – Taxe à l’importation.**

La production nationale halieutique de la Côte d’Ivoire n’arrive pas à répondre à la demande intérieure en produits de la pêche dont les importations progressent. Ainsi, la Côte d’Ivoire a importé 726 258 tonnes de poissons, pour un montant de 507,5 Md de FCFA en 2023, alors que la production locale n’a écoulé que 106 000 tonnes en 2022. Les importations constituent un frein au développement et à la vente des produits locaux. Pour réduire l’impact des importations, le gouvernement a imposé une taxe compensatoire dans le but de renforcer la production halieutique locale.

**Porcins – Ouverture d’un Centre d’Amélioration et de Spécialisation aux métiers de la filière porcine.**

Le ministre des ressources animales et halieutiques, M Sidi Touré, a procédé le 3 avril à l’inauguration officielle du Centre d’amélioration et de spécialisation aux métiers de la filière porcine (CAS-Porc) d’Agboville, dédié à la valorisation du secteur. Le CAS-Porc comprend trois bâtiments d’élevage (reproduction, maternité et engraissement), le forage a été réhabilité et la voirie remise en état. L’effectif des reproducteurs se compose de 80 femelles et 15 mâles. La réalisation du CAS-Porc s’inscrit dans le cadre du projet dénommé PRO-Porc, lancé en mai 2023, pour un coût de plus de 2 Md de FCFA, selon la coordonnatrice du projet, Mme Monique Gueu. Le projet PRO-Porc est prévu sur une période de quatre ans (2023-2026). Le CAS-Porc doit répondre en partie aux besoins en matière de reproducteurs améliorés. Il doit également apporter des formations pratiques et professionnelles aux éleveurs. Sa troisième composante porte sur l’appui à l’employabilité et à l’insertion des jeunes. Le ministre a souligné l’importance du volet génétique et de la formation dans la politique de relance des filières animales en Côte d’Ivoire. Il souhaite que des partenariats puissent être noués autour du CAS-Porc avec d’autres structures de formation œuvrant dans le même domaine. Le ministre a enfin appelé tous les acteurs à jouer leurs rôles pour faire de la filière porcine un véritable moteur de croissance économique et un important levier de la production animale.

**Petits ruminants – Première réunion de l’Interprofession de la filière des petits ruminants (INTERPRu).**

L’INTERPRu, récemment créée dans le cadre de la réforme du secteur des ressources animales, a organisé sa première réunion de concertation le 3 avril. L’INTERPRu, officiellement reconnue par décret en mars 2025, s’est donnée pour ambition d’inverser la dépendance ivoirienne vis-à-vis des importations de petits ruminants à l’horizon 2030. Réunis autour du président de l’interprofession, le général Gaoussou Soumahoro, les principaux acteurs de la filière, ont échangé autour des enjeux liés à l’importation, la commercialisation et la structuration du marché des ovins et caprins. Importateurs, grossistes, détaillants et commerçants de bétail, venus de tout le pays, ont débattu autour de deux thématiques majeures : les modalités d’importation des petits ruminants, notamment depuis le Mali, le Burkina Faso et le Niger, et la gestion des marchés à bétail, à l'approche de la fête de la Tabaski. Les discussions ont permis d’identifier les nombreux coûts liés au transport transfrontalier des animaux, et les contraintes rencontrées par les commerçants dans les nouveaux sites de recasement, en particulier à Anyama. Des doléances ont été adressées à l’INTERPRu pour plaider en faveur d’un maillage plus fin des marchés à bétail, afin de garantir un approvisionnement de proximité aux populations.

**Sélection végétale - Réunion des pays de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).**

Une rencontre réunissant les experts de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), s’est tenue à Abidjan du 8 au 10 avril visant à examiner l’impact économique et la procédure de protection des obtentions végétales dans le système OAPI. Selon Dr Souleymane Assoa, chargé des brevets d’invention, de l’innovation et des transferts de technologies à l’Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIPI), cette réunion va permettre de relever les techniques de validation des nouvelles espèces végétales pour leur protection. Il y a environ deux ans, le Centre national de recherche agronomique (CNRA) de Côte d’Ivoire, a été accrédité comme centre d’examen des obtentions des nouvelles variétés végétales (centre DHS). Jusque-là, les examens pour l’obtention des nouvelles variétés végétales, en Côte d’Ivoire, étaient faits au Cameroun, au Sénégal, ou ailleurs.

L’Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIPI) a décerné comme certification d’obtention végétale, deux variétés de coton que l’organisation a enregistré tout récemment. La protection des obtentions végétales permet au titulaire de la variété d’avoir un monopole d’exploitation. Le certificat d’obtention végétale est valable pour une durée de 25 ans à partir de la date de délivrance. En Côte d’Ivoire, l’OIPI fait la promotion des obtentions végétales auprès des universités et des centres de recherche. M. Gregor Schneider, conseiller régional de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle au niveau de l’Afrique, chargé de la section commerce, a indiqué que le projet de la protection des variétés végétales vise à aider le secteur agricole à être résilient dans un contexte de changement climatique. M. Mahamadi Tassembedo, représentant le directeur général de l’OAPI, a soutenu que pour assurer un meilleur développement technique tout pays a besoin d’un système de propriété intellectuelle solide et bien appliqué. Les nouvelles variétés ainsi créées et protégées devraient renforcer la position des Etats de la région sur le marché des produits agricoles, d’où la nécessité de disposer des collections de référence, un outil indispensable pour l’harmonisation, l’identification et la caractérisation des variétés végétale. Le conseiller technique, M. Michel Maman, représentant le ministre ivoirien du commerce et de l’industrie, a dit que la création et la protection des nouvelles variétés végétales sont indispensables pour promouvoir le développement et stimuler la croissance.

**Intrants agricoles - Lancement des projets BioDAF 2 et BUGS par la FAO.**

La Côte d’Ivoire affronte des défis majeurs liés à l’urbanisation rapide et à la pression démographique. Le pays produit chaque année plusieurs millions de tonnes de déchets organiques, souvent non traités, qui contribuent à la pollution de l’environnement, à l’émission de gaz à effet de serre, et à une gestion inefficiente des ressources. À cette problématique, s’ajoute la nécessité de renforcer la sécurité alimentaire dans un contexte d’expansion urbaine. C’est dans ce cadre que la FAO a officiellement lancé, le 9 avril, deux projets complémentaires : BioDAF II et BUGS. Tous deux misent sur la mouche soldat noire (Black Soldier Fly – BSF), un insecte aux vertus bien connues pour la dégradation des déchets organiques et la production d'intrants agricoles à faible coût.

BioDAF II, appuyé par le Global Pulse Accelerator des Nations unies, s’inscrit dans la continuité de la première phase expérimentale menée en 2023 à Abobo, à travers la mise en place d’une ferme-école. Cette seconde phase se veut plus ambitieuse, avec un modèle décentralisé implanté à Grand-Bassam sur le site du Centre Abel, en partenariat avec Living Soils et la Communauté Abel. Les déchets organiques issus des marchés, des ménages ou de l’agriculture urbaine sont valorisés par les larves de BSF. Ces larves sont ensuite utilisées comme protéines pour l’alimentation animale ou comme engrais organique, créant ainsi un cercle vertueux. Au-delà des retombées écologiques, l’enjeu est également économique. La stratégie déployée vise à mettre les petits producteurs au centre du dispositif. Une ferme-école produira les œufs et larves juvéniles, ensuite distribués aux fermiers, qui se chargeront du grossissement pour l’exploitation ou la vente. Ce modèle permet de produire des intrants agricoles biologiques à faible coût.

Le projet BUGS, quant à lui, vient renforcer cette dynamique à l’échelle régionale. Développé par la Fondation du Réseau africain de l’économie circulaire (ACEN), il accompagne également l’Ouganda et l’Éthiopie. L’objectif est d’adapter la technologie BSF aux contextes locaux à travers le tri sélectif, l’intégration des énergies renouvelables et le renforcement des capacités communautaires. Cette double initiative s’inscrit dans l’Initiative des Villes Vertes, financée par le gouvernement italien via son fonds climat. Celle-ci vise à promouvoir la foresterie urbaine, l’agriculture périurbaine, et surtout la transition vers une bioéconomie circulaire, à travers l’intégration des solutions naturelles dans les politiques publiques.

Les prochaines étapes incluent la mise en œuvre effective des unités de transformation, le suivi-évaluation des résultats et la sensibilisation des décideurs publics pour intégrer ce modèle dans les politiques locales et nationales.

**Vin – Livre blanc de Business France sur le marché des vins et spiritueux en Côte d'Ivoire en 2025.**

Deuxième importateur africain de champagne en volume, le marché ivoirien est en plein essor et offre de belles opportunités. C’est un marché concurrentiel où la résilience est le maître mot des relations commerciales. Le Livre Blanc présente le marché des vins et spiritueux en Côte d’Ivoire en donnant des conseils d’approche aux exportateurs français. Il peut être télécharger sur le site : <https://www.teamfrance-export.fr/livres-blancs/89944-le-marche-des-vins-et-spiritueux-en-cote-divoire>

**SARA – Représentation française.**

Le Salon International de l’Agriculture et des Ressources Animales (SARA 2025) se tiendra du 23 mai au 1er juin à Abidjan au Parc des expositions sous le thème « Quels systèmes de transformation agroalimentaire pour la souveraineté alimentaire en Afrique ». C’est un évènement majeur pour la Côte d’Ivoire avec près de 900 exposants et 400 000 visiteurs, ivoiriens mais également des pays d’Afrique de l’Ouest. La Chine est pays à l’honneur cette année (après l’Afrique du Sud en 2017, la France en 2019, les Pays-Bas en 2023).

Le « Pavillon France » de 150 m², animé par les équipes de Business France, devrait accueillir une quinzaine de participants et organiser des sessions de réseautage (du 26 au 28 mai) pour la région Auvergne Rhône Alpes (AURA) conduite par M. Philippe MEUNIER, vice-président de la Région, délégué aux Relations internationales, accompagné d’une délégation d’une quinzaine d’entreprises. Un certain nombre d’entreprises ivoiriennes ayant des intérêts/capitaux français disposeront également de stands spécifiques. Une journée « France » est prévue le mercredi 28 mai ainsi qu’un certain nombre d’évènement pendant le salon. La programmation à ce jour sur les évènements « France » à l’occasion du SARA est la suivante :

* Samedi 24 mai (matin) : Lancement du dispositif de recherche sur les sols en Afrique de l’Ouest - Sol AfricAO – CIRAD.
* Lundi 26 mai (matin) : Clôture du projet MARIGO, Développement d’un maraîchage périurbain agroécologique – CIRAD.
* Mardi 27 mai (après-midi) : Restitution des résultats du projet Cocoa4Future sur la durabilité des systèmes de production du secteur cacaoyer – CIRAD.

**Mercredi 28 mai : Journée France.**

* Mercredi 28 mai (matin) : Déambulation « Parcours France » (Pavillon France et étapes dans chaque entreprise ayant des intérêts français exposant sur le salon) avec la participation de l’Ambassadeur de France.
* Mercredi 28 mai (matin) : Conférence sur les filières végétales (semences, soja, maïs, etc.) et conférence sur l’offre française dans la filière porcine – FranceAgriMer.
* Mercredi 28 mai (après-midi) :  Séminaire sur les enjeux d’innovation et l’emballage dans l’agroalimentaire – Région AURA.
* Mercredi 28 mai (fin d’après-midi) : Cocktail Business France sur le Pavillon France.

Par ailleurs, l’AFD organise pendant la période du SARA un Hackathon avec remise de prix en fin de salon.

Outre ses conférences, le CIRAD aura un stand sur le pavillon France où seront présentés certains thèmes portés par ses équipes. A ce stade, le programme prévisionnel est le suivant :

* Vendredi 23 mai : Comprendre et lutter contre les impacts des changements climatiques sur les systèmes alimentaires africains (projet SAFOODS)
* Samedi 24 mai (après-midi) : Dispositif de recherche sur les sols en Afrique de l’Ouest - Sol AfricAO (dans la continuité de l’évènement organisé dans une salle pendant la matinée, impliquant différents partenaires, dont l’IRD).
* Lundi 26 mai (après-midi) : Développement d’un maraîchage périurbain agroécologique – MARIGO.
* Mardi 27 mai (matin) : Restauration des paysages forestiers (Terri4Sol …).
* Mercredi 28 mai (matinée) : Faciliter le partenariat public-privé pour des solutions innovantes, ConnectAo (par CIRAD et IRD).
* Mercredi 28 mai (après-midi) : Des bioénergies durables pour les petites entreprises agroalimentaires des territoires ruraux, BIOSTAR.
* Vendredi 30 mai (matinée) : Mécanisation des opérations de production végétale et organisation du travail agricole dans le cadre de la transition agroécologique, MECAWAT.
* Vendredi 30 mai (après-midi) : Indication géographique du Riz Danané (Facilité-IG).

**SARA - L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) mobilise près de 50 M de FCFA pour soutenir l’organisation du SARA 2025.**

M. Joseph Nyemah, nouveau représentant de la FAO en Côte d’Ivoire a annoncé le 8 avril cet appui financier pour accompagner le gouvernement ivoirien dans l’organisation de la 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales (SARA). Le représentant de la FAO a souligné la volonté d’accompagner les efforts du gouvernement dans le développement du secteur agricole, notamment à travers le soutien au SARA. En reconnaissance de cet engagement, le ministre d'État, ministre de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kouassi Kobenan Adjoumani a désigné la FAO comme partenaire officiel du SARA 2025, qui se déroulera du 23 mai au 1er juin au parc des expositions d’Abidjan, sur le thème « Quel système de transformation agroalimentaire pour la souveraineté alimentaire en Afrique ? ». Cet événement vise à consolider les partenariats public-privé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme national d’investissement agricole (PNIA).

**Evènement -** **Première édition du Salon de la Pêche et de l'Aquaculture (Selab Fisheries Expo).**

La première édition du Salon de la Pêche et de l'Aquaculture (Selab Fisheries Expo), qui s’est tenue du 24 au 26 avril 2025, était placé sous le thème « Développement durable de la pêche et de l'aquaculture : enjeux, politiques et stratégies ». Le salon était organisé par le ministère des ressources animales et halieutiques en partenariat avec le Next Sustainable Initiative (NSI). L'événement a rassemblé des participants venus de plusieurs pays, dont l'Égypte, le pays à l'honneur, la Malaisie, l'Indonésie, le Maroc, le Qatar, le Sénégal, le Ghana, le Nigéria et le Bénin, pour échanger sur les bonnes pratiques et les innovations du secteur halieutique en Afrique.

**Evènement** **- La Côte d’Ivoire présente au Salon du Chocolat de New York.**

La Côte d’Ivoire exposait fin mars au Salon du Chocolat de New-York, évènement international qui a rassemblé plus de 50 exposants et enregistré plus de 14 000 visiteurs. Ce Salon a été l’occasion de faire la promotion du savoir-faire chocolatier ivoirien développé au cours de l’évènement par l’entreprise Luster Chocolate, représentée par sa fondatrice Mme Aminata Gnélé Coulibaly qui a mis en avant des combinaisons entre le cacao et des produits tropicaux, tels que le gingembre, la noix de coco, la mangue et même le piment. Les distributeurs et investisseurs américains comme Cova International, Organic West Africa ou encore Choconnector ont pu échanger avec la délégation ivoirienne.

**Evènement -- La Côte d’Ivoire expose au SIAM de Meknès.**

Conduite par le ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, la délégation ivoirienne a présenté les nombreuses opportunités d’investissement du pays dans le secteur agricole et lancer des invitations à différents pays participant au SIAM 2025 pour se rendre en Côte d’Ivoire à l’occasion de la 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan (SARA). Au-delà de la promotion, la délégation ivoirienne était particulièrement intéressée par le thème central du SIAM 2025, à savoir « Agriculture et monde rural : l’eau au cœur du développement durable ». Dans le contexte changement climatique, l’utilisation rationnelle de l’eau devient un levier central pour la productivité et la résilience agricoles, a en effet souligné le ministre d’Etat, exhortant à une gestion responsable de cette ressource, afin de garantir la souveraineté alimentaire du pays.

**Vie des entreprises – Les ambitions du groupe Avos, un des principaux acteurs de l’agro-industrie en Côte d’Ivoire.**

L’entrepreneur ivoirien, M. Jean-Marie Ackah, président du groupe Avos ambitionne de transformer le paysage agroalimentaire à l’échelle africaine. Avec un chiffre d’affaires avoisinant les 100 Md de FCFA (environ 150 M d’EUR) en 2024, le groupe Avos confirme son statut de poids lourd dans l’économie ivoirienne. M. Jean-Marie Ackah, surnommé à juste titre le « roi du poulet », s’est d’abord imposé dans le secteur avicole avec Sipra, devenue une référence nationale en matière de production de poussins et de volailles. Mais l’homme d’affaires ne s’est pas arrêté là. Depuis la création d’Avos en 2019, qui regroupe Sipra, Les Moulins de Côte d’Ivoire et Sares, il mène une stratégie offensive de croissance externe. En janvier 2025, le groupe a racheté la Société générale des moulins du Togo (SGMT), jusque-là détenue par Somdia, la filiale agro-industrielle du groupe français Castel. En février, Avos a réitéré avec l’acquisition du moulin gabonais SMAG, également propriété de Somdia. Ces deux opérations illustrent l’ambition d’étendre l’influence du groupe Avos au-delà des frontières ivoiriennes pour en faire un acteur continental. Grâce à son envergure croissante, le groupe est aujourd’hui un acteur incontournable en Afrique de l’Ouest et du Centre, misant sur une vision industrielle portée par des investissements ciblés, la modernisation des outils de production, et une gestion intégrée des filières.

**Vie des entreprises – SDTM rachète la filiale d’Unilever Côte d’Ivoire.**

Le groupe Unilever a annoncé le 8 avril avoir conclu un accord pour la cession intégrale de sa participation dans sa filiale ivoirienne à un consortium d’investisseurs privé mené par la SDTM, acteur majeur de la grande distribution en Côte d’Ivoire, filiale du conglomérat Carré d’OR. L’opération, qui se fera sous forme de transfert de titres, portera sur 99,78% du capital social et des droits de vote de Unilever Côte d’Ivoire. Le montant de la transaction n’a pas été dévoilé. Unilever préfère se désengager d’une filiale en difficulté plutôt que de poursuivre son redressement. Avec un chiffre d’affaires mondial de 60,8 Md d’EUR en 2024, le groupe anglo-néerlandais fait le choix de rationaliser son portefeuille. En Côte d’Ivoire, sa filiale a connu depuis 2011 des années de sous-performance, illustrées par une longue série de pertes, à l’exception de deux exercices bénéficiaires. En 2023, Unilever CI affichait un résultat net positif de 640 M de FCFA après une lourde perte de 6,6 Md de FCFA en 2022. Le chiffre d’affaires atteignait 34,7 Md de FCFA en recule de 4%. Malgré ce léger rebond, les fonds propres restaient négatifs à -10,7 Md de FCFA signe d’un affaiblissement structurel persistant. A titre de comparaison, la société réalisait encore plus de 80 Md de FCFA de chiffre d’affaires en 2011. La filiale qui constituait la base de référence d’Unilever pour le marché UEMOA, a progressivement cédé des actifs et a vendu les droits de plusieurs marques emblématiques telles que Blue Band, Rama, Lipton ou encore OMO dont la production a été délocalisées. Ces restructurations successives n’ont pas suffi à restaurer la rentabilité. Pour la SDTM, ce rachat représente un défi industriel et commercial mais aussi une opportunité de renforcer sa position sur le segment des biens de grande consommation. La société peut s’appuyer sur l’expertise du groupe Carré d’Or qui en 2022 avait remporté la concession des marques Coca-Cola, un contrat accompagné d’un investissement de 100 M d’EUR dans une nouvelle usine d’embouteillage à Abidjan. L’année suivante, sa filiale SDTM avait également acquis les activités d’eau minérale de Solibra, filiale du groupe Castel, pour 11 Md de FCFA, renforçant son positionnement sur un marché dominé par sa propre marque, Céleste. Avec le rachat d’Unilever CI, Carré d’Or franchit une nouvelle étape dans sa stratégie de montée en puissance dans l’agroalimentaire et la grande distribution en Afrique de l’Ouest, dans un contexte où les groupes locaux montrent de plus en plus leur capacité à reprendre le flambeau des multinationales en perte de vitesse sur les marchés africains.

**Vie des entreprises – Distribution de plus de 7 Md de dividendes aux actionnaires de Palm Côte d’Ivoire.**

Au titre de l’exercice 2024, la société Palm Côte d’Ivoire, spécialisée dans la production et la commercialisation d’huiles de palme brute et ses dérivés, a projeté de verser à ses actionnaires un dividende global net de 7,137 Md de FCFA.

**Sénégal**

**Politique agricole - La Plan national d’adaptation de l’agriculture au changement climatique d’un coût de 280,57 Md de FCFA.**

Des experts en agriculture et en environnement, des officiels ainsi que des partenaires techniques et financiers ont validé le 3 avril, le Plan national d’adaptation de l’agriculture au changement climatique, d’un coût estimé à 280,57 Md de FCFA, en présence du ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, et du ministre de l’environnement et de la transition écologique Daouda Ngom.

Le plan se décline en trois axes stratégiques visant l’amélioration de la résilience de la base productive, le développement durable des chaines de valeur agricole et la promotion de la recherche et la gestion de risques climatiques. Le document qui a été élaboré de manière participative, constitue désormais le référentiel de politique publique permettant à toutes les parties prenantes de prendre en charge la problématique du changement climatique dans le secteur de l’agriculture. De son côté, M. Mehdi Drissi, représentant du coordonnateur du Bureau sous-régional de la FAO pour l’Afrique de l’Ouest a loué la solidité du partenariat entre le gouvernement du Sénégal et la FAO qui se concrétise par l’accompagnement du processus d’élaboration du PNA.

**Campagne agricole 2025-2026 – Budget de 130 Md FCFA.**

A l’occasion du Conseil interministériel sur l’agriculture présidé par le Premier ministre, M. Ousmane Sonko, un budget de 130 Md FCFA a été annoncé pour la campagne agricole 2025-2026 en hausse de 10 Md par rapport à la précédente campagne. 63 Md seront consacrés à la fourniture d’engrais, avec un soutien à la SODEFITEX pour l’achat d’intrants avant le 30 avril et approvisionnement en engrais assuré avant le 15 mai. 42,2 Md seront consacré à la fourniture de semences. L’objectif est, selon M. Mabouba Diagne, ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, d’améliorer de manière durable le secteur agricole et ses différentes filières en s’appuyant sur la consolidation des acquis, un meilleur ciblage des bénéficiaires et un renforcement des équipements. Des contraintes et recommandations ont été listées par les représentants des différentes filières, pour solutionner la faiblesse des rendements, l’insuffisance des productions et les difficultés de stockage des récoltes. Le Premier ministre a rappelé que l’agriculture est la première priorité du gouvernement, en soulignant la vision de l’agriculture de son gouvernement qui promeut la notion de souveraineté économique et alimentaire. Il a rappelé que lors de la campagne 2024-2025, le gouvernement a expérimenté un changement de paradigme avec la décision de suspension des exportations d’arachide pour en assurer la transformation et augmenter la valeur ajoutée. Le Premier ministre a reconnu les problèmes de financement tout en soulignant que le gouvernement fait des efforts pour payer les producteurs. Entre avril et juin 2025, il y aura un règlement des arriérés dus, et des concertations entre les banques seront rapidement organisée pour trouver des solutions pour les retards de paiement. Le Premier ministre a soutenu qu’il faut également régler les problèmes d’équipements. Un programme « Allo Tracteur » va être lancé en partenariat public-privé avec une phase pilote par le Centre d’Utilisation du Matériel agricole (CUMA). Pour le Premier ministre, en matière de productivité, il faut soutenir davantage l’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) car la recherche doit être placée au cœur de l’action. Une réunion interviendra d’ici le 15 mai pour redynamiser l’ISRA. Il faut assurer également la vulgarisation de variétés résilientes au climat, la reconstitution du capital semencier et la structuration du service de certification. Le Premier ministre a également évoqué les problèmes de stockage, soulignant que ce dernier aspect est une priorité dans le cadre du partenariat public-privé, avec l’accélération du programme Intermaq (entrepôts, frigos, réduction des pertes post-récolte). Il a aussi assuré que le gouvernement va mettre en place des petites unités de transformation un peu partout dans le pays et qu’il veut réorganiser le secteur à travers les coopératives agricoles et les coopératives agricoles sociales et solidaires, de même que les coopératives urbaines. Un budget de 10,8 Md de FCFA via PADAER-II est prévu pour les coopératives agricoles communautaires. Il a donné des directives claires aux ministères et directions concernées pour mettre en œuvre les solutions proposées par le gouvernement. Le recrutement de 1000 jeunes volontaires ruraux a été annoncé pour le suivi de la campagne. Enfin certaines mesures sont ciblées sur certaines filières : maïs (5000 tonnes à commercialiser avec IMAÏS et appui à la semence hybride) ; mil et sorgho (introduction de semences hybrides) ; blé (poursuite des tests de production) ; riz (contrats programmés avec les riziculteurs, irrigation, matériel motorisé) ; coton (paiement des arriérés aux producteurs et distribution des engrais avant le 15 mai) ; anacarde (régulation à l’export et promotion de la transformation locale) ; produits horticoles (investissements dans le stockage) ; banane (digues de protection, lutte contre les maladies et autres investissement pour l’autosuffisance).

**Engrais - Subvention record pour la campagne agricole 2025/2026.**

Le ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage a publié le 22 avril une circulaire officielle fixant les prix de cession des engrais organiques pour la campagne agricole 2025/2026. Cette mesure vise à soutenir les agriculteurs sénégalais en facilitant l’accès à des intrants essentiels à des prix subventionnés. Le prix unitaire de cession est fixé à 1 000 FCFA par sac ou litre pour tous les types d’engrais, malgré des coûts initiaux bien plus élevés. Par exemple, les engrais foliaires, initialement à 18 000 FCFA prix fournisseur par tonne ou litre, sont subventionnés à 94,44%, tandis que les engrais organiques solides, coûtant 200 000 FCFA prix fournisseurs bénéficient d’une subvention de 90%. Les amendements organiques, quant à eux, passent de 150 000 FCFA à 1 000 FCFA grâce à une subvention de 86,67%. Cette initiative est destinée à alléger le fardeau financier des agriculteurs et à encourager une agriculture durable, en favorisant l’utilisation d’engrais organiques. Les gouverneurs de région et les fournisseurs d’engrais organiques sont les principaux destinataires de cette circulaire, tandis que les opérations de distribution seront supervisées par des commissions locales, avec le soutien des forces de défense et de sécurité pour garantir une mise en œuvre transparente.

**Productions agricoles - Production céréalière et arachidière à la baisse selon des résultats provisoires de la campagne 2024-2025.**

De 3 056 139 tonnes lors de la campagne 2023/2024, la production céréalière provisoire de la campagne agricole 2024/2025 est évaluée à 2 310 018 tonnes, soit une baisse de -24,4%, selon le dernier bulletin mensuel des statistiques économiques et financières de l’Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd). Dans le détail, pour le mil, la production pour la campagne 2024/2025 est de 675 910 tonnes contre 773 990 tonnes lors de la précédente campagne, soit une baisse de -12,7%. Pour le sorgho, la production est de 196 529 tonnes contre 186 054 tonnes précédemment, soit une baisse de -5,3%. Pour le maïs, la production est de 495 571 tonnes contre 567 664 tonnes soit une baisse de -12,7%. La production de riz est évaluée à 946 209 tonnes contre 1 059 461 tonnes lors de la précédente campagne, soit une baisse de -10,7%. La production de fonio est de 6 275 tonnes contre 9 382 tonnes, soit une baisse de -33,1%. Les surfaces cultivées en céréales ont connu également une baisse (-18,6%), 1 440 821 ha, contre 1 173 356 ha pour la précédente campagne.

Cette tendance baissière n’a pas épargné les cultures industrielles, notamment l’arachide huilerie, le niébé, le manioc, le sésame. Pour l’arachide huilerie, les résultats provisoires font ainsi état d’une production de 795 585 tonnes contre 1 057 836 tonnes lors de la campagne précédente, soit une baisse de -24,8%. La superficie cultivée est passée de 832 103 ha à 780 072 ha, soit un recul de -6,3%, et le rendement à l’hectare, de 1 271 kg à 1 020 kg, soit une baisse de -19,8%. La production de niébé a chuté à 123 393 tonnes contre 138 819 tonnes l’année précédente, soit un recul de -11,1%. La production de sésame est passée de 21 759 tonnes lors de la précédente campagne à 18 573 tonnes, soit une baisse de 14,6%. Celle du manioc, à 740 721 tonnes contre 824 734 tonnes, soit une baisse de -10,2%. La production de pastèque a aussi connu un repli, passant de 74 610 tonnes à 62 948 tonnes, soit un recul de -15,0%.

Seul le coton a connu une hausse de +7,5%, avec une production de 13 965 tonnes pour la campagne 2024/2025 contre 12 991 tonnes lors de la campagne précédente.

Le gouvernement s’attendait à une production record compte tenu des nombreuses mesures déployées pour améliorer les performances agricoles, entre autres la mise en place de subventions destinées aux intrants agricoles, et un budget de 120 Md de FCFA en hausse de 20% par rapport au budget de 100 Md de FCFA alloué au cours de la campagne 2023/2024 par le précédent régime. Interpellés sur cette baisse de production, l’administration sénégalaise explique que les données ne sont que provisoires, mais également que les résultats de la campagne agricole 2023/2024 ne reflétaient pas la réalité et qu’un travail de correction est en cours pour fournir des données reflétant au mieux la réalité. Les données pourraient évoluer dans les jours à venir avec une enquête effectuée dans la vallée du fleuve Sénégal, portant notamment sur les cultures de décrue (maïs, sorgho et patate douce) où d’importantes récoltes seraient attendues.

**Souveraineté alimentaire - Programme de soutien.**

Le ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, a procédé au lancement le 25 avril de la phase 3 du Programme de résilience du système alimentaire (PRSA/FSRP), qui sera mis en œuvre dans les six prochaines années avec un financement de 153 Md de FCFA de la Banque mondiale pour 115 Md de FCFA et du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour 17 Md de FCFA. Ce programme de soutien à la politique de souveraineté alimentaire du gouvernement sénégalais a été élaboré pour renforcer la résilience des systèmes agricoles en stimulant l’innovation et l’investissement privé. Il s’articule autour de plusieurs axes prioritaires : stimuler la recherche et l’innovation agricoles, favoriser l’emploi des jeunes et des femmes, réhabiliter les terres agricoles dégradées et renforcer l’intégration des marchés. 600 000 agriculteurs, dont 240 000 femmes, vont en bénéficier. Des fermes agricoles d’une superficie de 1 000 ha seront exploitées par des coopératives agricoles communautaires (CAC) et 4 700 ha exploités dans la vallée du fleuve Sénégal. Le programme agricole va faciliter l’accès des agriculteurs aux financements et aux marchés, en plus d’augmenter leurs capacités de gestion. Sur requête du ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, le PRSA, avant sa mise en vigueur, a fait l’objet d’une restructuration pour s’aligner sur la nouvelle configuration du ministère, avec donc la fusion des ministères de l’élevage et de l’agriculture, mais également pour davantage s’aligner sur les priorités du nouveau gouvernement, particulièrement la Vision Sénégal 2050. La phase 1 du PRSA a concerné le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo, et la phase 2 le Tchad, le Ghana et la Sierra Leone.

**Souveraineté alimentaire – Un conseiller technique du ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage invite l’État à davantage impliquer les Forces de défense et de sécurité.**

Les Forces de défense et de sécurité (FDS) doivent occuper une place stratégique dans l’ambition du Sénégal d’atteindre sa souveraineté alimentaire, a estimé un conseiller technique du ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, le colonel des Armées à la retraite, M. Antoine Wardini. Pour le conseiller, le Sénégal est confronté au défi d’assurer sa souveraineté alimentaire face à des chocs multiples – climatiques, sécuritaires et économiques. Dans ce « combat » pour nourrir durablement la population, le conseiller considère qu’il est temps de mobiliser toutes les forces vives de la nation, parmi lesquelles les FDS. Selon le conseiller, la rigueur, l’engagement patriotique, l’ancrage sur l’ensemble du territoire des FDS, y compris dans les zones les plus sensibles, en font des alliés incontournables dans la relance de l’agriculture et de l’élevage. Pour soutenir son argumentaire, il cite l’exemple de plusieurs pays africains, notamment le Nigéria et le Rwanda, où les forces de sécurité participent activement à l’essor du secteur. Toutefois, le conseiller, ancien chef de la Zone militaire numéro 1 et de la Direction de l’information et des relations publique des Armées sénégalaises (DIRPA), précise que l’objectif n’est pas de détourner les FDS de leur mission première, mais bien d’élargir leur contribution à la nation en les impliquant dans la production agro-pastorale. Dans cette dynamique, les FDS peuvent jouer un rôle de levier à travers des fermes militaires, des programmes de formation agricole, ou encore des projets communautaires dans les zones frontalières ou en insécurité. Selon lui, le Sénégal gagnerait ainsi en autosuffisance, en stabilité locale, et en valorisation de ses terres arables encore inexploitées.

**Anacarde -** **La Casamance face au défi de la transformation.**

Dans quelques jours débutera la campagne de commercialisation et d’exportation de la noix de cajou en Casamance, une filière en pleine croissance dans cette région méridionale du Sénégal. Malgré son dynamisme et son potentiel, ce secteur fait face à des obstacles majeurs. En Casamance, le démarrage de la campagne dépend largement des prix fixés en Guinée-Bissau, pays frontalier qui influence fortement le marché local. Le prix d’achat établit en Casamance et celui de la Guinée-Bissau avec une légère amélioration. Ainsi cette année, un prix de 500 FCFA, voire plus, est envisagé la Guinée-Bissau ayant fixé un prix de référence à 410 FCFA. L’augmentation de la production permettrait de dynamiser la filière qui peine à accroître ses rendements. Une meilleure formation et un suivi des producteurs seraient également nécessaires pour rivaliser avec la Guinée-Bissau, dont une éventuelle fermeture des frontières affecterait durement les acteurs casamançais faute de volumes suffisants. En Casamance, la quasi-totalité de la production est exportée, la transformation ne dépassant pas 1% des volumes collectés lors de la dernière campagne (84 000 tonnes au maximum). La transformation est le régulateur de la filière et permet d’apporter de la valeur ajoutée, mais faute de stocks et d’unités opérationnelles, les transformateurs locaux ont souvent dû cesser leurs activités. Le système de récépissé d’entrepôt, piloté par l’Organe de régulation du système de récépissé d’entrepôt (ORSRE), est perçu comme un outil clé pour éviter la vente précipitée des noix. Il permet aux producteurs de stocker leurs produits dans de bonnes conditions et de sécuriser la commercialisation. Malgré sa croissance, la filière souffre également d’un accès limité aux financements, notamment au début de la campagne. Les acteurs locaux, souvent devancés par des acheteurs étrangers (notamment indiens) disposant de fonds immédiats, peinent à concurrencer. Les producteurs bradent leurs noix faute de ressources pour attendre de meilleures offres.

**Coton - Hausse de 33% de la quantité de coton achetée par la Société de développement et des fibres textiles (SODEFITEX) sur la campagne 2024-2025.**

3 098 tonnes de coton ont été collectées par la SODEFITEX dans la région de Kédougou (sud-est), durant la campagne de commercialisation 2024-2025, contre 2 335 tonnes en 2023-2024, soit une hausse de 33% malgré une pluviométrie surabondante, qui a inondé des champs. La superficie cultivée est passée de 2 089 ha en 2023 à 2 352 ha en 2024. Les rendements obtenus dans la région sont de 1,317 tonne/ha en 2024, contre 1,118 tonne/ha en 2023. 700 M de FCFA ont été versés aux producteurs de coton en contrepartie de leurs récoltes. Le montant de la dette des producteurs de coton en 2024 était de 401 M de FCFA (contre 330 M un an auparavant), ils en ont remboursé 99%. Les prochaines récoltes de la région de Kédougou devraient atteindre 5 000 tonnes, toutes les dispositions nécessaires ayant été prises (stockage des engrais et des semences) pour aider les producteurs.

**Production vivrière –** **Arrêt des importations d’oignon et de pomme de terre.**

Le ministre de l’industrie et du commerce, M. Serigne Guèye Diop, a annoncé le 8 avril, l’arrêt des importations d’oignon et de pomme de terre en raison d’une production nationale record. La production de pomme de terre est estimée à 240 000 tonnes, soit 90 000 tonnes de plus que les besoins de consommation annuels du pays, qui sont de 150 000 tonnes. Concernant l’oignon, la production est attendue à 450 000 tonnes, pour une demande de 350 000 tonnes.

Le ministre a ajouté en présence de son collègue chargé de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, qu’il s’agissait de se focaliser sur la transformation et le stockage des récoltes d’oignon et de pomme de terre, afin d’éviter les pertes de production. Il est demandé aux producteurs de vendre leurs stocks à l’Agence de régulation des marchés (ARM) afin de conserver la production en toute sécurité et que le Sénégal n’importe plus d’oignon et de pomme de terre jusqu’en décembre. L’Organe de régulation du système de récépissé d’entrepôt de marchandises (ORSRE) est également sollicité. Concernant la transformation, 30 000 tonnes de poudre d’oignon seront produites par une société basée dans le nord du pays qui exportera également de l’oignon en Côte d’Ivoire et dans d’autres pays d’Afrique.

**Oignons - Exportation de 60 tonnes d’oignons jaunes doux vers l’Espagne.**

Le DAC de Keur Momar Sarr a effectué sa toute première opération d’exportation de 60 tonnes d’oignons vers l’Espagne grâce à un partenariat avec la SEMAF SARL, implantée dans la région de Dakar. La SEMAF SARL est une entreprise sénégalaise spécialisée dans la production et l’exportation de fruits et légumes frais. Elle joue un rôle actif dans le secteur agroalimentaire, particulièrement dans l’exportation de produits agricoles vers les marchés internationaux. Les femmes membres des coopératives agricoles ont joué un rôle important dans le succès de cette production en respectant rigoureusement les calibres exigés par l’entreprise exportatrice, tout en adaptant les normes aux standards du marché international. Cette collaboration ouvre de nouvelles perspectives pour le développement de la filière oignon.

**Productions vivrières - L’Agence de régulation des marchés (ARM) suspend la vente d’oignons entre les zones de production et les marchés de gros.**

L’ARM, suspend à compter du 14 avril à minuit, la vente d’oignons entre les zones de production et les marchés de gros, lieux d’échanges entre grossistes et détaillants. Cette décision a été prise suite à la situation de surplus d’oignons sur le marché national, conséquence des pics de récolte entre mars et avril, et qui a engendré une baisse importante des prix, mettant en difficulté les commerçants. Les agro-business, devront maintenir l’arrêt de leurs ventes, ce choix vise à protéger les petits producteurs, dont les rendements tournent autour de 30 tonnes par hectare, et qui ne peuvent rivaliser avec les gros producteurs qui ont une capacité de 90 tonnes à l’hectare. Aucune plateforme ne délivrera de lettre de vente jusqu’au 22 avril, date où une nouvelle rencontre sera organisée pour évaluer l’impact de cette mesure.

**Sécurité alimentaire – Infrastructures pour limiter les pertes post-récoltes.**

Un entrepôt frigorifique de stockage et de conservation de produits horticoles d’une capacité de 3 000 tonnes sera construit sur un site de deux hectares dans le département de Podor pour réduire les pertes post-récoltes notées dans cette zone, a-t-on appris de source officielle. Cette infrastructure va fonctionner avec trois sources d’énergie, à savoir le courant de moyenne tension, le solaire et un groupe électrogène. Les travaux vont durer six mois. Le gouvernement veut construire plusieurs infrastructures dans le cadre d’un vaste programme d’acquisition de matériels et d’équipements agricoles pour réduire les nombreuses pertes post-récoltes auxquelles les producteurs sont confrontés. Dans le département de Podor, l’une des plus grandes zones de production horticoles du pays, les pertes post récoltes sont estimées à 35%.

**Elevage - Elaboration du Plan stratégique et opérationnel 2025-2030 du Fonds d’appui à la stabulation (FONSTAB).**

Le FONSTAB doit se repositionner comme un acteur de premier plan de la modernisation et de l’intensification des systèmes de production animale, à travers des mécanismes de financement adaptés, accessibles, a déclaré le 22 avril le ministre de l’agriculture, de l’élevage et de la souveraineté alimentaire, M. Mabouba Diagne. Le ministre présidait un atelier d’élaboration du Plan stratégique et opérationnel 2025-2030 du FONSTAB. Pour arriver à un nouveau positionnement en faveur d’une modernisation de la production animale, le FONSTAB doit se consacrer davantage à la transformation structurelle de l’élevage a estimé le ministre, et se recentrer sur le financement des activités de production animale, notamment la reproduction ovine et bovine, l’aviculture, plus précisément la production d’œufs à couver, de fourrage, la transformation pour la valorisation des produits, etc. Créé en 2007, le FONSTAB vise à promouvoir la modernisation des filières animales, notamment par l’intensification des productions animales.

**Equipements - Lancement des travaux de création des centres de services de machines agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal.**

Une cérémonie de lancement des travaux de création de deux centres de services de machines agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal précisément à Dagana et Podor, s’est déroulée le 15 avril. Ce projet fait partie du programme de coopération au développement du ministère de l’agriculture, de l’alimentation et des affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée. La création de ces centres répond à une ambition du gouvernement de moderniser l’agriculture dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal afin de la rendre plus performante, plus compétitive et plus durable pour M. Alassane Bâ, Directeur général de la Société d’aménagement et d’exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED). Ces centres auront, entre autres, pour mission principale, la mise à disposition de formation et le renforcement des capacités des agriculteurs sur l’utilisation et l’entretien des équipements. Le directeur adjoint du MAFRA de la République de Corée, M. Kim Gyu Ahn, s’est félicité du partenariat qui lie les deux pays notamment dans la mécanisation pour la modernisation de l’agriculture.

**Distribution - Le directeur des petites et moyennes entreprises au ministère de l’industrie et du commerce recommande au secteur privé local de suivre l’exemple d’Auchan.**

A l’occasion de la Foire des fournisseurs locaux organisée par Auchan Sénégal, M. Henry Fall Carvalho, directeur des petites et moyennes entreprises au ministère de l’industrie et du commerce, a recommandé le 9 avril au secteur privé sénégalais, de s’inspirer de l’expérience de l’enseigne française pour ouvrir des espaces de distribution et de promotion des produits locaux et créer des enseignes sénégalaises. Par la mutualisation des moyens, le secteur privé sénégalais peut minimiser les coûts d’ouverture de magasins de distribution des produits locaux en tirant profit de l’aide fournie par l’Agence de développement et d’encadrement des petites et moyennes entreprises, le Bureau de mise à niveau des entreprises et l’Agence sénégalaise de promotion des exportations. Le directeur a précisé qu’il existe d’autres structures d’accompagnement, dont la délégation générale à l’entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes, le fonds de garantie des investissements prioritaires, le fonds souverain d’investissements stratégiques, le fonds de financement de la formation professionnelle et technique et la Banque nationale pour le développement économique. Le directeur a laissé entendre que les PME sénégalaises disparaissant souvent avant d’avoir trois ans et conseillé aux entrepreneurs d’avoir recours au Bureau de mise à niveau des entreprises pour atteindre un niveau de maturité élevé, ce qui leur donnerait plus de chance de réussite dans la création et l’exploitation de magasins. La directrice d’Auchan Sénégal, Mme Hanan Boutahha, a, pour sa part, souligné qu’Auchan Sénégal collabore avec quelques 600 fournisseurs sénégalais pour placer des produits « made in Sénégal » dans ses 46 magasins. Cela fait d’Auchan, qui s’est implantée au Sénégal en 2014, un acteur clé du développement économique local, selon Mme Boutahha.

**Coopération bilatérale - La Russie s’engage à accompagner le Sénégal dans le développement de son agriculture.**

La Russie apportera son soutien au Sénégal pour renforcer son secteur agricole. C’est ce qu’a annoncé M. Modou Gueye Seck, conseiller du Premier ministre sénégalais pour l’agriculture, à l’issue de discussions avec une délégation russe en visite officielle. Selon lui, Moscou s’est engagé à fournir au Sénégal des lots de semences, à contribuer à l’introduction d’engrais organiques, et à former du personnel spécialisé pour appuyer les efforts locaux de modernisation agricole. Plusieurs axes de coopération prioritaires ont été identifiés, parmi lesquels la création d’une banque de semences au Sénégal, le soutien à la culture du blé, la production d’engrais organiques, et la formation de spécialistes agricoles.

**Bénin**

**Production agricole – Campagne 2024-2025 satisfaisante.**

La campagne agricole 2024-2025 qui vient de s’achevée a enregistré une hausse de la production par rapport à la campagne précédente selon le ministre de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche, M. Gaston Dossouhoui. Le dernier a appuyé le secteur en mettant à sa disposition des semences, des engrais, des financements, de la mécanisation, des aménagements et du conseil agricole. Dans la filière céréalière, la production de maïs a progressé de 14,3%, celle de riz de 5,5%. La production de soja a augmenté 16,3% pour une récolte de 606 000 tonnes. Certaines cultures maraîchères ont également largement progressé comme le piment (+20,5%) et l’oignon (24,4%). En revanche, la production de manioc, de tomate et de gombo a fortement baissé respectivement de 12,8%, de 23,0% et 44,3%. Cette croissance dans le secteur agricole émane des subventions du gouvernement pour le développement du secteur.

**Politique agricole - La campagne agricole 2025-2026 est lancée.**

Le ministre de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche, M. Gaston Dossouhoui, a procédé le 11 avril, à l’ouverture officielle de la nouvelle campagne agricole placée sous le thème « Amélioration des productions végétales et animales dans le contexte des changements climatiques : quelle stratégie pour une gestion concertée des ressources naturelles ? ». Le ministre a souligné que la campagne agricole 2025-2026 s’inscrit dans la continuité des efforts engagés pour renforcer la résilience du secteur agricole face aux enjeux climatiques. Il a salué les résultats positifs des campagnes précédentes, obtenus grâce à une mobilisation collective, et a appelé à poursuivre sur cette dynamique avec la même énergie. Il a également annoncé un ensemble de mesures en faveur des producteurs pour cette nouvelle campagne. Parmi les principales décisions figurent le recrutement de 223 agents contractuels de droit public de l’État pour appuyer la mise en œuvre des politiques agricoles et rapprocher les services des producteurs ; la mise à disposition de 180 000 tonnes d’engrais NPK, 115 000 tonnes d’urée et 55 000 tonnes de SSP, aux prix subventionnés de 17 000, 15 000 et 14 000 FCFA respectivement par sac de 50 kg ; l’introduction de nouvelles variétés agricoles adaptées et un accompagnement technique renforcé ; le développement des chaînes de valeur des racines et tubercules (manioc, patate douce, igname), avec une attention particulière à la transformation, à la commercialisation, et à l’implication accrue du secteur privé ; et une meilleure valorisation des périmètres aménagés, à travers un accès élargi aux intrants et services de qualité afin d’accroître la productivité et la compétitivité des filières. M. Dieudonné Alladjodjo, Vice-président de la Chambre nationale d’agriculture, a souligné les enjeux de cette campagne. Il a insisté sur la nécessité d’innover dans la gestion des ressources naturelles, en promouvant une gouvernance locale inclusive et participative, reposant sur des cadres juridiques clairs pour garantir une utilisation durable et équitable des ressources.

**Recherche - L’Institut national des recherches agricoles du Bénin (INRAB) s’engage face aux défis urgents de l’agriculture au Bénin.**

L’INRAB a organisé sa première rentrée solennelle le 24 avril, à son siège d’Abomey-Calavi, sous le thème : « La recherche agricole au Bénin pour la promotion des filières et le bien-être de la population : Enjeux et défis ». Cet événement, était parrainé par Mme Eléonore Yayi Ladekan, ministre en charge de l’enseignement supérieur et M. Gaston Dossouhoui, ministre de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche. Cette rentrée rassemblait des doyens d’universités, des représentants des producteurs agricoles, ainsi que des partenaires techniques et financiers, pour mettre en lumière la nécessité d’une collaboration renforcée dans le secteur agricole béninois. Le Directeur général de l’INRAB, M. Comlan Hervé Sossou, a souligné l’importance de l’engagement de l’institut à produire des connaissances et à offrir des solutions innovantes face aux défis urgents de l’agriculture au Bénin. Il a précisé que l’INRAB ambitionne de devenir une institution de référence, visant à améliorer la productivité des cultures et à renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux mutations environnementales et socioéconomiques.

**Coton - L'ambition du Bénin, premier producteur africain de coton, dans l'industrie du textile.**

L’ambition du Bénin, premier producteur de coton sur le continent, est de le transformer sur place d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. La zone économique spéciale de Glo-Djigbé (GDIZ), à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Cotonou, la capitale du Bénin, a été bâtie, entre autres pour transformer le coton brut en produits textiles. La GDIZ est née d'un partenariat public privé entre l'État béninois et la société Ariise IIP qui développe des zones économiques spéciales dans plusieurs pays africains. Produire du textile 100% made in Bénin, c'est l'objectif du premier producteur continental de coton, dont seulement 12% des stocks sont transformés sur place. Le fait de pouvoir traiter la matière première au Bénin doit permettre de créer de l'emploi. La GDIZ serait capable de transformer 40 000 tonnes de fibres de coton par an. Les machines à coudre y tournent à plein régime pour fabriquer chemises, t-shirts ou toutes sortes de vêtements commandés par de grandes marques internationales comme Kiabi, The Childrens Place ou encore Gemo. La GDIZ a commencé à exporter des vêtements vers les États-Unis dès 2023 pour la marque The Children Place. Fin 2024, ce sont des articles de la marque U.S. POLO ASSN qui ont commencé à être écoulés dans le monde. En amont de la confection, plusieurs ateliers assurent filature, tricotage, teinture, tricotage et filature. La société Bénin Textile, est chargée de transformer la fibre de coton brut en fils. M. Yemi Ahouanmenou, directeur général adjoint de Bénin Textile, veut développer des produits de linge de maison, draps et serviettes, pour couvrir les marchés européens et américains. Les concurrents principaux sont au Bangladesh, au Pakistan, en Inde. En termes de coût, Bénin Textile annonce être à peu près à égalité avec ses concurrents asiatiques dans une marge de 5 à 10% mais avec le gros avantage du gain de temps lors du transport maritime jusqu'au marché final. La position géographique du Bénin (10 à 15 jours de délai pour l'Europe) offre une position stratégique pour atteindre les marchés occidentaux, assure-t-il.

**Palmier à huile – Création de l’interprofession.**

Après le coton, le soja et le cajou, la filière du palmier à huile dispose désormais d’une interprofession à l’issue d’une assemblée générale de la filière qui s’est tenue le 29 avril. L’interprofession dénommée Association interprofessionnelle du palmier à huile du Bénin (AIPHB) a élu pour un mandat de cinq ans un Conseil d’administration de 11 membres présidé par M. Arouna Lawani de du collège des producteurs. Le vice-président est M. Fabrice Constant Koakou de la société Coda Bénin.

**Riz - Les importations depuis l’Inde ont explosé entre octobre et janvier.**

Le Bénin a vu ses importations de riz blanc non basmati en provenance de l’Inde exploser entre octobre 2024 et janvier 2025, atteignant un volume impressionnant de 753 463 tonnes. Cette quantité, révélée par la firme d’analyse Platts le 17 avril, représente une augmentation considérable par rapport aux 119 225 tonnes importées durant la même période l’année précédente. Cette situation met en lumière le rôle crucial du Bénin dans le commerce agricole transfrontalier en Afrique de l’Ouest, notamment dans ses relations avec le Nigeria. L’augmentation spectaculaire des importations béninoises de riz s’explique principalement par deux facteurs majeurs. Premièrement, l’Inde, acteur dominant du commerce mondial de riz, a levé ses restrictions sur les exportations de riz blanc non basmati le 28 septembre 2024. Deuxièmement, le pays a également supprimé le 23 octobre le prix minimum à l’exportation, qui était auparavant de 490 USD la tonne. Ces décisions ont entraîné une baisse des prix mondiaux du riz, rendant les importations plus attractives pour les acheteurs nigérians. Ce contexte a stimulé les commandes des importateurs nigérians qui utilisent le port de Cotonou comme une porte d’entrée. Le Bénin, avec ses droits de douane sur le riz importé fixés à 10% en vertu du Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO, contre 30% au Nigeria, est devenu une plaque tournante pour ce commerce. Près de 90% du riz acheminé vers le port de Cotonou est destiné traditionnellement au marché nigérian. Cette différence de taxation encourage un flux important de riz à transiter par le Bénin avant d’atteindre le Nigeria via les frontières terrestres. La conséquence directe de cette situation est que le Bénin est devenu, en 2024, le premier importateur mondial de riz indien, avec 1,8 M de tonnes. Ce chiffre dépasse largement les importations de l’Arabie saoudite (1,4 M de tonnes) et de la Guinée (1 M de tonnes), selon les données de TradeMap. Il est intéressant de noter que la consommation locale de riz au Bénin avoisine les 700 000 tonnes, dont au moins la moitié est produite localement. Cette disparité entre les importations et la consommation nationale met en évidence l’ampleur du commerce de transit vers le Nigeria. Le rôle du Bénin comme point de passage pour les marchandises destinées au Nigeria ne se limite pas au riz. C’est le cas également de la viande de poulet. Bien que les volumes soient moindres, le Nigeria, qui a interdit les importations de volaille depuis 2002, voit se développer un réseau de contrebande. De la viande est achetée et transite par le port de Cotonou avant d’être acheminée vers les distributeurs nigérians par voie terrestre. Cette dynamique commerciale souligne l’importance des politiques douanières et des réglementations dans la configuration des flux commerciaux régionaux. Les différences de tarifs entre le Bénin et le Nigeria créent des opportunités pour le commerce transfrontalier, qu’il soit formel ou informel. L’augmentation massive des importations de riz par le Bénin illustre parfaitement cette situation et met en lumière les complexités du commerce agricole en Afrique de l’Ouest.

**Forêt – Deuxième projet de gestion des forêts protégées.**

La stratégie nationale pour les forêts 2023-2032 du gouvernement béninois veut promouvoir une exploitation participative et durable des ressources forestières. La Banque mondiale finance déjà, avec 90 M d’USD, le Projet de gestion des forêts protégées (ou GFM1) qui doit réaliser une gestion intégrée de 11 des 46 forêts protégées du pays. A ce jour, il a réussi la mise en place de plans de gestion participative de 10 d'entre elles et le reboisement de 26 000 ha avec des espèces pour le bois de construction (teck) et de chauffage (acacia), atteignant son objectif initial à 118%. Ce nouveau projet (ou GFM2) doit reboiser 20 000 ha supplémentaires de zones dégradées, et commencer la transformation en bois de chauffage des premiers acacias plantés sous GFM1. Prévu sur 7 années, d'un budget de 80,7 M USD, il portera sur 17 massifs forestiers, soit près de 951 000 ha ou 65% de la surface totale des 46 forêts protégées du pays. Son approbation est prévue pour la fin avril 2025. Il aura les composantes suivantes :

* soutien à la bonne gouvernance des forêts, pour 8 M d’USD, notamment des Cellules techniques d'aménagement forestier et la compagnie nationale du bois, la Sonab : évaluation des dégradations, achat de matériel de patrouille et de drones, sécurisation du cadastre des forêts protégées, etc. ;
* gestion intégrée, pour 55 M d’USD, de 15 massifs, avec la promotion d'une intensification de l'agriculture par les processus d'agroforesterie : études hydrologiques pour l'identification de nappes phréatiques, forages et construction de réservoirs ; gestion durable des transhumances ; et surtout, pour 45 M USD, la création et la gestion de forêts de production ; la gestion durable de 40% des forêts protégées en forêts de régénération ;
* enfin, pour 5,44 M d’USD le développement de chaînes de valeur autres que le bois de construction : 2,4 M d’USD pour le karité, 3 M d’USD pour le miel.

**Vie des entreprises - Bénin Cashew obtient un financement de 10 M d’EUR.**

L’entreprise Bénin Cashew SA vient d’obtenir un financement de 10M d’EUR de la part de la Banque d’Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC). Ce soutien financier vise à renforcer les capacités de transformation au sein de la Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ). Bénin Cashew SA opère sous la houlette du groupe ARISE Integrated Industrial Platforms (ARISE IIP), spécialisé dans la mise en place de zones industrielles intégrées sur le continent. En octobre 2024, la société a reçu une reconnaissance continentale. Elle a été élue meilleure entreprise agro-africaine de l’année lors des All Africa Business Leaders Awards, organisés par CNBC Africa et Forbes Africa à Johannesburg. Une distinction qui confirme son rôle moteur dans la transformation industrielle du Bénin. L’entreprise dispose déjà de cinq unités de transformation dans la GDIZ, avec une capacité annuelle estimée à 120 000 tonnes. À terme, elle ambitionne de générer un chiffre d’affaires de 170 millions de dollars, soit environ 102 milliards de francs CFA, grâce à l’exportation d’amandes transformées localement. Avec ces nouveaux financements, Bénin Cashew SA prévoit de lancer six projets industriels majeurs. Cinq usines seront consacrées à la transformation de la noix brute. Une autre unité, inédite, servira à la production de baume de cajou, extrait de la coque, jusqu’ici peu exploité. Cette diversification marque une volonté claire d’optimiser chaque maillon de la chaîne de valeur. Ce programme s’inscrit dans une stratégie nationale de transformation locale. Le Bénin, classé parmi les trois plus grands producteurs mondiaux de noix de cajou, entend capter une part plus importante de la valeur ajoutée. Grâce à ce projet, l’entreprise prévoit de traiter jusqu’à 50% de la production nationale et d’embaucher près de 1 666 personnes, aussi bien en postes fixes qu’occasionnels. Ce volet social renforce l’alignement avec le Plan stratégique de développement du secteur agricole du Bénin. Ce développement intervient dans un contexte porteur. Pour la campagne 2024-2025, le gouvernement béninois a fixé le prix d’achat du kilogramme de noix à 375 FCFA. Il espère une récolte de 225 000 tonnes, en hausse par rapport à l’année précédente.

**Burkina-Faso**

**Développement agricole – Programme de 300 M d’USD de la Banque mondiale.**

La Banque mondiale prépare, pour approbation fin octobre 2025, un financement de 300 M d’USD, sur 6 ans, pour le Projet de transformation de l'agriculture, en soutien à l'initiative Lijeeguoli du gouvernement burkinabé qui court jusqu'en 2032. Le projet aura quatre composantes :

* 150 M d’USD pour l'amélioration de la productivité agricole et de sa résilience au changement climatique, par la fourniture de semences certifiées, d'engrais et de phytosanitaires, des services de conseil, le développement de réseaux d'irrigation et la mise en culture de basses terres, en surveillant la préservation de la fertilité des sols ;
* 70 M d’USD pour l'amélioration des capacités de stockage, de séchage et de transformation des productions agricoles ;
* 55 M d’USD pour l'accès à la finance des petits agriculteurs par des dons ainsi que le développement des investissements privés dans les chaînes de valeur ;
* 25 MUSD pour le renforcement des institutions.

**Blé – Relance de la production.**

Les autorités relancent la production de blé afin de combler les besoins de consommation de la population et réduire la forte dépendance du pays vis-à-vis des importations. Le gouvernement va ainsi consacrer 1 500 ha à la culture de blé pour porter la production de la céréale à 6 500 tonnes en 2025. Le pays consomme environ 315 000 tonnes de blé par an, et en importe plus de 212 000 tonnes à près de 95% de France et de Russie, pour un montant estimé à plus de 58 Md de FCFA. Un contrat d’achat de la production de blé en grain de la campagne 2024-2025 a été signé entre les producteurs de blé et les minoteries du pays. À travers ce contrat, l’Union des Minoteries du Burkina Faso s’est engagée à acquérir toute la production nationale de blé de la campagne 2024-2025, à un prix incitatif de 500 FCFA le kilogramme. Le président de l’Association nationale des producteurs de blé du Burkina Faso (ANPBB), M. Honoré Tankoano, a salué cette signature qui représente les bases d’une collaboration de long terme et constitue un premier pas vers une production plus importante.

**Anacarde – Suspension des exportations.**

Le gouvernement a annoncé la suspension de l’exportation des noix brutes de cajou afin qu’elles restent disponibles pour les unités industrielles locales de transformation. La délivrance des autorisations spéciales d’exportation (ASE) est ainsi suspendue. Le gouvernement a informé que les opérateurs économiques ayant ce document en cours de validité et ayant entamé déjà des formalités douanières à l’exportation disposent d’un délai de sept jours pour achever les procédures d’exportation. Le Conseil burkinabé de l’anacarde a salué une mesure entrant dans le cadre de la promotion de la transformation locale et de la valorisation des filières agricoles. Le CBA a appelé tous les acteurs concernés à respecter ces dispositions, toutefois, le gouvernement a prévenu que tout contrevenant s’expose à des sanctions. En février 2025, le gouvernement a fixé le prix du kilogramme de la noix brute de cajou à 385 FCFA, pour la campagne 2025 de commercialisation. Ce prix bord champ est en hausse de 75 FCFA, en progression de 24,19%, par rapport au prix de la saison 2024 qui était à 310 FCFA/Kg. La filière anacarde au Burkina Faso mobilise 243 971 ménages pour une production annuelle moyenne de 200 000 tonnes sur les cinq dernières années. Le pays dispose d’un total de 26 unités de transformation, employant près de 9 580 personnes, dont plus de 92% de femmes. Malgré ces infrastructures, seules 16 333 tonnes sont transformées localement chaque année, tandis que l’essentiel de la production est exporté à l’état brut. En 2023, l’anacarde s’est classé au deuxième rang des produits agricoles exportés du Burkina Faso, avec 124 900 tonnes de noix de cajou brutes vendues à l’étranger, pour un revenu de 60,9 Md de FCFA. La transformation locale a généré 11,5 Md de FCFA de recettes d’exportation. La décision du Burkina Faso risque de créer des frictions avec les acheteurs étrangers, notamment indiens et vietnamiens, dépendants des importations de noix brutes. Mais pour les autorités burkinabées mieux vaut exporter 1 tonne transformée que 10 tonnes brutes.

**Coton – 5,5 Md de FCFA pour soutenir la campagne cotonnière.**

Le gouvernement du Burkina Faso a décidé d’allouer une subvention de 5 Md de FCFA pour soutenir les producteurs de coton dans l’achat d’intrants agricoles en vue de la campagne cotonnière 2025-2026.

**Riz – Mise en œuvre du projet de mise à l’échelle de la production de riz résiliente au climat en Afrique de l’Ouest (RICOWAS).**

Le projet consiste à renforcer la résilience climatique et à stimuler la production du riz. D’un financement de 610 M de FCFA, ce projet vise à réduire la dépendance du pays à l’importation de riz. 777 233 tonnes de riz, d’une valeur de 72,5Md de FCFA, ont été importées par le pays selon l’Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Pour une réalisation rapide du projet, le Burkina Faso a pris en charge une partie du financement en collaboration avec le Fonds d’Adaptation, à travers l’Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Les autorités burkinabées ont choisi six régions pour développer le projet : la Boucle du Mouhoun, les Hauts-Bassins, les Cascades, le Centre-Ouest, le Centre-Sud et le Plateau central. Ces régions ont enregistré une production de 504 254 tonnes de riz paddy en 2023/2024. Le choix de ces régions repose sur leur capacité en matière d’amélioration des rendements. Le projet devrait bénéficier à 830 petits exploitants agricoles.

**Viande – Construction d’un nouvel abattoir.**

Le Burkina Faso a lancé les travaux de construction d’un abattoir à Ziniaré, dans la région du Plateau-Central. Cette initiative vise à dynamiser le secteur de l’élevage, qui contribue de manière significative à l’économie du pays puisqu’il représente 11 % du PIB. De plus, il constitue une source d’emploi majeure, puisqu’environ 71% de la population en dépend pour ses revenus. Conscient de ce potentiel, le gouvernement s’engage à accroître la valeur ajoutée au sein de la filière viande par le biais d’investissements ciblés dans de nouvelles infrastructures de transformation. L’infrastructure, d’un coût de 2,3 M d’USD, devrait améliorer la qualité de la viande et créer des emplois. Le ministre délégué auprès du ministre de l’agriculture, M. Amadou Dicko, a officiellement donné le coup d’envoi des travaux fin mars. L’abattoir s’étendra sur un site de 1,7 ha et son financement provient du fonds minier de développement local, géré par le Conseil régional. La première phase du projet, qui comprendra l’installation de l’unité d’abattage, devrait s’achever dans les six prochains mois. Bien que la capacité de traitement de l’abattoir n’ait pas encore été précisée, cet investissement va renforcer les capacités de transformation de la filière bétail-viande au Burkina Faso. Les données de l’Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso révèlent une tendance à la hausse des exportations de bétail vivant. Les exportations burkinabè de bovins, ovins et caprins ont connu une progression annuelle moyenne de 59,3 %, passant de 581 tonnes en 2019 à 3 746 tonnes en 2023. La construction de cet abattoir doit permettre de valoriser localement les ressources et réduire la dépendance de la filière aux exportations d’animaux sur pied.

**Distribution – Ouverture d’un Super U dans la capitale.**

Un Super U a été ouvert dans la ZAD de Ouagadougou. Il est exploité par la chaîne de supermarchés Marina Market. Ce magasin est le second de l’enseigne au Burkina Faso. Dans les rayons de ce centre commercial de 7 000 m², plus de 30 000 références nationales et internationales. Super U assure l’approvisionnement en produits, tout en laissant la possibilité aux sociétaires de se fournir localement, modèle permettant une grande flexibilité et une adaptation aux spécificités de chaque marché local et qui qui favorise les circuits courts et l’économie locale.

**Guinée**

**Politique agricole - Lancement de la campagne agropastorale 2025-2026.**

La campagne agropastorale 2025-2026 a été lancée officiellement le 9 avril par le Premier ministre, M. Amadou Oury Bah, accompagné du ministre de l’agriculture et de l’élevage, M. Felix Lamah, et de la première vice-présidente de la chambre nationale d’agriculture (CNA), Mme Madina Dansoko. Dans son intervention, le premier ministre, a souligné que le gouvernement avait des objectifs extrêmement ambitieux que les états généraux de l’agriculture ont été l’occasion d’exprimer. Pour le 1er ministre, la contribution de l’agriculture au PIB national est de l’ordre de 20% et l’objectif à moyen terme est d’atteindre une contribution à hauteur de 40% afin que le secteur agricole puisse transformer fondamentalement la Guinée. Le ministre de l’agriculture et de l’élevage, a affirmé pour sa part que le lancement de cette campagne se fait dans un contexte très difficile puisqu’en 2024, la Guinée a connu beaucoup d’inondations. Pour autant le ministre a mis en avant le potentiel agro-pastoral du pays, la pluviométrie de six mois en moyenne chaque année, les 13 M d’ha de terres arables.

**Politique agricole – 11,6 M d’EUR pour la campagne agropastorale 2025-2026.**

Le ministre de l’agriculture et de l’élevage, M. Félix Lamah, a annoncé une enveloppe financière de 115 Md de francs guinéens (11,6 M d’EUR) pour la campagne de 2025-2026 en rappelant que le développement du secteur de l’agriculture et de l’élevage est au cœur de l’action gouvernementale, en vue d’en faire un moteur de développement et le premier pilier du programme Simadou 2040. Chaque année le ministère définit les objectifs de production et d’accompagnement de l’Etat. La campagne agricole 2024-2025 avait été marquée par des inondations, des attaques de nuisibles et de ravageurs, la perturbation du calendrier agricole, la prolifération de certaines maladies animales et zoonotiques. Et les premiers constats sur les inondations font état de près de 12 500 producteurs touchés, 38 800 ha de cultures céréalières et maraichères détruites, 250 éleveurs et plus de 10 625 animaux affectés, ainsi que 13 500 tonnes d’intrants pour animaux perdus.

Aussi, la campagne de 2025-2026 s’inscrit dans une volonté de redynamisation et de modernisation du secteur agropastoral, le gouvernement guinéen prévoyant de doter les producteurs de moyens supplémentaires pour leur permettre d’augmenter les superficies emblavées ainsi que les rendements. Pour le ministre, avec cet accompagnement de l’Etat guinéen et de ses partenaires, les principales filières devraient pouvoir augmenter leur production, s’agissant notamment du riz (2,6 M de tonnes attendues), le maïs (1,4 M de tonnes), le fonio (0,6 M de tonnes), l’arachide à (0,9 M de tonnes), le manioc (1,9 M de tonnes), l’igname (0,5 M de tonnes) et la pomme de terre (0,8 M de tonnes). Cette ambition est soutenue par une politique d’amélioration des conditions de stockage, de conservation et de transformation de ces produits agricoles avec l’installation de 40 chambres froides en 2025 à travers le pays. L’objectif général de la campagne agropastorale est d’accompagner directement à travers des appuis et des soutiens à la production, 2 500 000 producteurs issus de l’agriculture familiale, un million d’éleveurs, 100 agro-champions et 2 000 jeunes et femmes appuyés pour le développement de la culture maraichère sur l’ensemble du territoire national. Dans le sous-secteur de l’élevage, il est prévu une relance de la filière avicole et l’appui en intrants d’élevage à travers la mise à disposition d’aliments de bétails, l’amélioration de la santé animale à travers la vaccination contre les maladies zoonotiques. Evoquant les actions et mesures phares de cette campagne, le ministre a indiqué que 14 000 ha d’aménagements hydro-agricoles sont opérationnels au bénéfice de plus de 90 000 producteurs à travers le pays, et qu’il sera mis à la disposition des producteurs 4 057 tonnes de semences de riz certifiées, 1 595 tonnes de semences de maïs, 588 tonnes de semences de pomme de terre, 122 tonnes de semences de cultures maraichères, ainsi que des boutures de manioc et des semences certifiées d’arachides. En complément des semences certifiées, il sera mis à la disposition des producteurs 26 132 tonnes d’engrais NPK, 3 528 tonnes d’urée, 4 000 tonnes de potasse, 3 000 litres d’engrais, 574 932 litres d’herbicides, 3 985 000 doses de vaccins pour animaux, 6 tonnes de semences fourragères, des kits et intrants zootechniques d’élevage. Le ministre a souligné qu’à ces efforts, s’ajoutent, 232 tracteurs et 295 motoculteurs pour les travaux de labours, 151 moissonneuses batteuses et 540 décortiqueuses de riz. Cette année, le département de l’agriculture et de l’élevage compte également relancer plusieurs filières agricoles en souffrances notamment, la filière café cacao qui constitue l’une des principales sources de revenus pour les habitants de la Guinée forestière.

**Libéria**

**Riz - Le ministre de l’agriculture a félicité l’agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour ses contributions au secteur rizicole.**

Le ministre de l’agriculture, le Dr. J. Alexander Nuetah, a salué le projet de la JICA visant à améliorer la production de riz pour les petits exploitants JICA LIBRICE. Le projet de quatre ans, lancé en 2021, touche à sa fin. Parmi les principales réalisations du projet, l’élaboration d’un manuel technique sur la production de riz a été évoqué. De plus, dans le cadre du projet, les coûts de main-d’œuvre ont été réduits de 37%, grâce à l’adoption de techniques d’économie de main-d’œuvre qui ont amélioré la rentabilité globale de la riziculture. Alors que le projet s’achève en mai 2025, le ministère de l’agriculture a réaffirmé son engagement à tirer parti de ces résultats, à promouvoir de meilleures pratiques et à veiller à ce que les connaissances, les outils et les systèmes introduits dans le cadre de JICA LIBRICE profitent aux riziculteurs de tout le Libéria.

**Porcins - Mise en service d’une plate-forme modèle d’école de terrain pour les porcheries et les éleveurs de bétail.**

Ce projet d’un montant de 190 000 USD a été réalisé dans le cadre du Projet de transformation économique rurale (RETRAP) financé par la Banque mondiale. Il est le résultat d’un partenariat entre RETRAP, le Collège des sciences de l’agriculture et de l’alimentation de l’Université de Nimba (CAFS) et la Coopérative des éleveurs de bétail de Nimba. Il est destiné à servir de plaque tournante pour la recherche, la formation et la démonstration de pratiques d’élevage porcin moderne et en mesure d’apporter des réponses aux éleveurs en matière de changements climatiques. Dans le cadre de cette collaboration, l’Université Nimba a fourni le terrain et utilisera l’installation pour l’apprentissage pratique des étudiants. La Coopérative d’éleveurs de Nimba gérera les opérations quotidiennes et fournira les premiers porcs. Le ministère en charge de l’agriculture soutiendra financièrement le fonctionnement, apportera de l’aide technique et des liens avec le marché pour soutenir le succès de l’initiative. M. Lawrence Gonkanu, président de la coopérative d’éleveurs de bétail de Nimba, a salué le projet, le qualifiant d’appui majeur aux plus de 300 éleveurs de porcs du comté et s’est engagé à ce que les éleveurs fassent de Nimba la principale plaque tournante de l’élevage porcin au Libéria.

**Coopération bilatérale – Visite d’une délégation chinoise.**

Le ministre de l’agriculture, le Dr J. Alexander Nuetah, a accueilli une délégation chinoise dirigée par le maire de Shenzhen, M. Qin Weizhong, pour une visite officielle de trois jours au Libéria afin de renforcer la coopération bilatérale et d’explorer les opportunités d’investissement. Cette visite a été motivée par le Forum sur le commerce et l’investissement Chine-Libéria, qui s’est tenu à Shenzhen en septembre 2024 lors du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC). Le maire de Shenzhen a déclaré que la visite visait à mettre en œuvre l’accord de partenariat stratégique entre le président chinois Xi Jinping et le président libérien Joseph Boakai en septembre 2024.

Le ministre a remercié la Chine d’avoir aidé à obtenir l’équipement de huit centres de services de mécanisation et a identifié des domaines de collaboration, notamment les infrastructures d’irrigation, la transformation du manioc, la volaille et la production de maïs. Le ministre s’est également dit désespéré de réhabiliter les infrastructures endommagées de contrôle de l’eau pour l’irrigation construites par les Chinois dans les années 80 pour la culture du riz, soulignant également la nécessité de relancer le centre de démonstration de l’agriculture d’après-guerre bénéficiant d’une technologie chinoise. Le ministre a invité les investisseurs chinois à explorer le riche potentiel agricole du Libéria et à investir dans la production, la valeur ajoutée pour améliorer la productivité locale et l’accès au marché. Le ministre a sollicité de l’aide dans le domaine de la formation technique et des bourses pour le personnel du ministère afin d’améliorer sa capacité à mener les réformes sectorielles.

**Stockage – Entrepôt frigorifique.**

Dans le cadre du Projet de transformation économique rurale (RETRAP) financé par la Banque mondiale, un entrepôt frigorifique, d’une valeur de 300 000 USD a été inauguré, à proximité de l’autoroute Ganta-Monrovia, l’un des principaux corridors de production de légumes du pays. Logé dans un conteneur de 40 pieds d’une capacité de 77 mètres cubes, il est alimenté par un système d’énergie solaire de 15 kVA soutenu par un générateur de 20 kVA.

**Mali**

**Coton – Redynamiser l’Interprofession malienne en prenant exemple sur l’Interprofession ivoirienne.**

Une délégation de l’Interprofession du coton du Mali (IPC) a effectué une mission en Côte d’Ivoire du 14 au 18 avril 2025, dans le but de s’imprégner de l’expérience de l’Interprofession ivoirienne du coton (INTERCOTON). Conduite par M. Souleymane Sangaré, la délégation malienne a entrepris cette visite d’étude et d’échanges dans l’objectif de redynamiser l’interprofession malienne. Le Président de l’INTERCOTON, M. Soro Moussa, s’est réjoui d’accueillir ses homologues maliens et de partager avec eux l’expérience ivoirienne en matière d’organisation professionnelle du secteur. Il a réaffirmé l’engagement de son organisation à accompagner l’IPC dans sa démarche de modernisation et de structuration durable. Au Mali, la filière coton occupe une place stratégique dans les politiques de développement économique et social. Selon le Programme régional de production intégrée du coton en Afrique (PR-PICA), la production de coton graine au Mali pour la campagne 2024/2025 est estimée à 569 300 tonnes, contre 351 764 tonnes en Côte d’Ivoire pour la même période.

**Niger**

**Sécurité alimentaire - Lancement d’un projet sur la** **sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

Le ministre de l'agriculture et de l'élevage, M. Mahaman Elhadj Ousmane, a procédé le 14 avril au lancement d'un projet sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement à hauteur de 9,6 Md de FCFA. Grâce à ce projet le pays, compte renforcer les capacités des producteurs ruraux afin de mieux répondre aux défis sécuritaires et alimentaires liés à la souveraineté nutritionnelle. Le projet, étalé sur cinq ans, intéressera les régions nigériennes de Tillabéry (ouest), Dosso (ouest) et Maradi (centre).

**Elevage - Réunion de planification des activités et projets de recherches du Centre régional de spécialisation en élevage (CRS-El).**

Le secrétaire général du ministère de l’agriculture et de l’élevage, M. Bachir Ousseini, a présidé le 24 avril la réunion de planification des activités et projets de recherches du CRS-El pour la période 2025-2026. Le CRS-El créé en 2018 s’appuie sur un réseau de 11 centres nationaux répartis dans 10 pays ainsi que sur des partenaires internationaux. Le secteur de l’élevage en Afrique fait face à des défis allant de la sélection génétique à la santé animale, en passant par la valorisation des produits lait et viandes et de sous-produits comme les cuirs et peaux. Pour le secrétaire général, cette réunion a pour but de renforcer la coopération entre les acteurs du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l’Ouest (PRSA/FSRP). Des réunions se sont déjà tenues au Mali et au Tchad en 2024, et en septembre 2025 une réunion est prévue au Sénégal. Pour le directeur général de l’Institut national de recherche agronomique du Niger (INRAN), le Dr Mossi Maiga Illiasou, le secteur de l’élevage est un pilier de l’économie du Niger contribuant à l’alimentation, l’emploi, la résilience des communautés et la stabilité sociale. Le Niger possède un cheptel national conséquent estimé à plus de 55 millions de têtes, toutes espèces confondues, élevées sur près de 62 millions d’ha de terres pâturables représentant 45% du territoire. Le secteur est cependant confronté à de nombreux défis dont la faible productivité des systèmes d’élevage, la vulnérabilité croissante aux changements climatiques, la recrudescence des maladies animales, l’insuffisance d’infrastructures de transformation et de commercialisation qui limitent la valorisation des produits animaux et freinent la compétitivité des filières.

**Togo**

**Politique agricole – Note du Service économique de l’Ambassade de France à Lomé.**

Le Service économique de de l’Ambassade de France à Lomé a publié une note sur l’agriculture et la politique agricole togolaise. L’agriculture et l’agroalimentaire contribuent à 40% du PIB du Togo et occupent deux tiers de la population active togolaise. L’agriculture togolaise fait face à de nombreux défis de productivité, d’adaptation au changement climatique, de financement et de structuration des filières. Priorité stratégique majeure du gouvernement, le secteur constitue un levier de croissance pour développer de nouveaux partenariats, en particulier entre les entreprises françaises et togolaises. Des opportunités existent et sont soutenues par les pouvoirs publics, telles que la production biologique pour l’export, le développement de l’élevage à destination du marché national, la transformation de produits bruts issus des filières végétales (soja notamment). La balance commerciale agricole et agroalimentaire du Togo est déficitaire, en particulier avec la France, sixième fournisseur.

**Recensement agricole - 78% des agriculteurs cultivent sans garantie foncière.**

La première phase du 5ème recensement national agricole (RNA-5) a recensé 677 692 ménages agricoles sur l’ensemble du territoire, avec 85% concentrés en zone rurale. Fait notable, 78% des exploitants cultivent sans garantie foncière, ce qui constitue une fragilité structurelle persistante. Par ailleurs, 57% des ménages cultivent des superficies égales ou inférieures à deux hectares, et seule une minorité (6,24 %) utilise des tracteurs. Parmi les autres informations déjà disponibles, l’agriculture reste dominée par la traction animale (33%) et une pratique de l’irrigation encore faible (4%), principalement manuelle. Pour les experts, ces chiffres confirment d’ores et déjà l’urgence d’une modernisation ciblée, notamment via la mécanisation et la sécurisation foncière. Dans le détail de l’élevage, les volailles dominent (50%), loin devant les bovins (7%) et les caprins (21%). La seconde phase du recensement, amorcée le 7 avril, se concentre sur les productions vivrières, l’élevage, la pêche et l’arboriculture. Cette étape permettra pour sa part de disposer d’un panorama plus complet en vue de répondre aux besoins d’investissement agricole et structurer les chaînes de valeur rurales.

**Sécurité alimentaire – Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) accorde un financement de 348 M FCFA pour les agriculteurs des Savanes.**

Une remise officielle de lots d’équipements divers s’est déroulée le 25 avril au bénéfice de 929 agriculteurs regroupés en quarante-trois coopératives de la région des Savanes. Ce soutien matériel s’inscrit dans le cadre plus large du Projet d’appui à la promotion de l’entrepreneuriat et du secteur privé pour la création d’emplois durables. Ce projet est lui-même une composante importante du Programme d’urgence pour la région des Savanes (PURS), initiative gouvernementale visant à stimuler le développement de cette région. L’objectif principal de cette initiative est double. Il s’agit d’abord d’augmenter l’efficacité et la productivité des exploitations agricoles grâce à une mécanisation adaptée aux besoins spécifiques des agriculteurs. Le projet ambitionne également de favoriser l’adoption de pratiques agricoles durables et d’encourager l’innovation au sein des communautés rurales. Ce soutien arrive à un moment ou la région fait face à des défis sécuritaires croissants qui peuvent impacter négativement les activités économiques. Ce financement vise également à renforcer les capacités des jeunes et des femmes entrepreneurs du secteur agricole.

**Forêt – Nouvelle règlementation pour le secteur forestier.**

Durant la semaine du 24 au 25 avril, les acteurs du secteur se sont réunis pour valider l’avant-projet de loi révisé portant code forestier. Cette réforme s’inscrit dans le cadre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 relative à la modernisation de la législation environnementale. L’objectif est d’aligner la règlementation nationale sur les standards internationaux de gestion durable et les exigences des accords multilatéraux auxquels le Togo est partie prenante. Cette initiative est portée par le ministère de l’environnement et des ressources forestières (MERF). À terme, cette réforme aura pour but de renforcer la gouvernance forestière nationale. Elle permettra aussi de protéger les écosystèmes et de soutenir les ambitions climatiques du pays.

**Entrepreneuriat - Projet de la FAO** **d’appui à la promotion de l’entrepreneuriat agricole des jeunes.**

Lancé le 22 avril par le ministère en charge de l’agriculture, avec l’appui de la FAO, le programme « Appui à la promotion de l’entrepreneuriat agricole des jeunes au Togo » veut renforcer l’entrepreneuriat agricole des jeunes et cible quatre filières : riz, sésame, anacarde et manioc. Le programme vise à renforcer les micros et petites entreprises agricoles. Formation technique, accompagnement à l’élaboration de plans d’affaires et accès facilité aux financements figurent parmi les leviers mobilisés. Il s’annonce dans un contexte où l’agriculture emploie près des deux tiers de la population active togolaise, mais reste tout de même confrontée à des défis structurels majeurs (accès limité au financement, faible taux de transformation locale, vulnérabilité climatique). L’entrepreneuriat des jeunes est un axe central de l’intervention de la FAO a souligné le Dr Djiwa Oyétoundé, chargé de programme à la FAO-Togo.

**Programme alimentaire - Ambitieux projet d’alimentation scolaire.**

Un ambitieux projet d’alimentation scolaire intégrée basé sur la production locale a été lancé le 17 avril à Kara. Ce programme, doté d’un financement de 7,2 Md de FCFA, met un accent particulier sur l’intégration de la nutrition, de l’éducation et du développement économique local. Ce nouveau projet d’alimentation scolaire ciblera précisément 36 000 élèves répartis dans 130 écoles des régions de la Kara et des Savanes. Ces zones, fragilisées par les répercussions de la crise sécuritaire au Sahel, bénéficieront d’un soutien grâce à ce programme. Le financement de cette initiative est assuré par le gouvernement allemand, par l’intermédiaire de la KfW, et sa mise en œuvre est confiée à l’expertise du Programme Alimentaire Mondial (PAM), en étroite collaboration avec l’Agence nationale d’appui au développement à la base (ANADEB). Au-delà de la simple distribution de repas nutritifs aux enfants, le programme prévoit des actions pour améliorer l’environnement scolaire et stimuler l’économie locale. Il inclut la réhabilitation des cuisines scolaires existantes, l’installation de foyers améliorés pour une cuisson plus efficace et écologique, et la création de jardins pédagogiques pour sensibiliser les élèves à l’agriculture. De plus, des unités de transformation agroalimentaire seront mises en place pour valoriser les productions locales. Un volet important du projet concerne le soutien direct aux producteurs locaux. Ainsi, 8 250 petits producteurs agricoles recevront des intrants et des formations pour améliorer leurs rendements. Par ailleurs, 1 000 femmes transformatrices bénéficieront d’un accompagnement pour développer leurs activités. Cette stratégie d’achat de denrées alimentaires auprès des petits producteurs et des coopératives féminines locales doit permettre de renforcer les chaînes de valeur au sein de ces régions. Le lancement de ce projet vient consolider les efforts entrepris dans le cadre du Programme national d’alimentation scolaire (ProNAS), actuellement déployé dans 783 écoles et bénéficiant à plus de 173 000 élèves. L’ambition affichée par le gouvernement togolais est d’étendre la portée de ce programme. Selon les prévisions de l’ANADEB, l’objectif est d’atteindre 300 000 enfants bénéficiaires dès la prochaine rentrée scolaire.

**Volailles - La production avicole atteint 38,6 millions de têtes en 2024, en hausse de 8%.**

Le secteur avicole togolais poursuit sa croissance avec une production record de 38,6 M de têtes de volailles en 2024, selon les données du ministère de l’élevage. Ce chiffre correspond aux prévisions des autorités, qui tablaient sur 38 M de têtes pour l’année. Comparée à 2023, où la production s’élevait à 35,7 M, cette performance représente une hausse de 8%. Cette dynamique est portée par plusieurs régions du pays, notamment la région des Plateaux : 13 M de têtes en 2024, soit 34 % de la production nationale ; la région des Savanes : 8 M, un chiffre stable depuis 2022 ; la régions Centrale et Kara : respectivement 6 et 5 M de têtes ; la région Maritime : 4,8 M de têtes. Les projections pour 2025 misent sur une hausse à plus de 41 M de têtes, avec un enjeu majeur visant à structurer la filière en développant une véritable chaîne de valeur pour améliorer la transformation et la distribution.

**Riz - 2400 tonnes livrées par la Chine.**

La Chine a finalisé une livraison de 2400 tonnes de riz destinées au Togo, dans le cadre de son programme d’assistance alimentaire d’urgence. La cargaison, évaluée à près de 1,74 Md de FCFA, a été acheminée en quatre phases. Le dernier lot de 659 tonnes livré le 22 avril vient parachever cette opération. Cette livraison ne se résume pas la coopération chinoise à une aide alimentaire, la Chine investissant depuis plusieurs années en particulier dans des projets agricoles. Face aux défis que représente l’insécurité alimentaire, le gouvernement togolais a multiplié les initiatives pour sécuriser les stocks stratégiques et stabiliser les prix des denrées de première nécessité.

**Intrants - Renforcement des mesures d’appui aux producteurs pour la campagne 2025-2026.**

À l’aube de la nouvelle campagne agricole, les autorités annoncent un renforcement des mesures d’appui aux producteurs, notamment à travers la fourniture d’intrants essentiels tels que les semences et les engrais. L’objectif est d’améliorer les rendements, soutenir les filières prioritaires et garantir la sécurité alimentaire. Dans cette dynamique, une attention particulière est portée à la filière cotonnière, pilier de l’économie agricole. Pour cette campagne, 4 800 tonnes de semences seront mises à disposition des producteurs de coton. En parallèle, l’État annonce une augmentation notable du volume d’engrais destiné aux producteurs. De 77 938 tonnes en 2024, la quantité prévue passe à 85 000 tonnes pour cette nouvelle campagne. En plus de ces efforts, les petits exploitants ne sont pas oubliés. Le gouvernement prévoit de distribuer 4 528 tonnes de semences vivrières, destinées à soutenir les cultures de base. Cette stratégie d’appui multiforme vise à renforcer la résilience des producteurs face aux aléas climatiques, améliorer la productivité agricole et consolider la souveraineté alimentaire du pays.

I**ntrants – Inauguration d’une unité de production d’engrais.**

NutriSource, soutenue par l’entreprise internationale FertiStream basée à Dubaï, mise sur une production locale d’engrais adaptés aux spécificités des sols africains. L’usine, implantée au cœur de la Plateforme Industrielle d’Adétikopé (PIA), dispose d’une capacité de production annuelle de 200 000 tonnes et d’une capacité de stockage de 60 000 tonnes. Cette infrastructure permettra de réduire les coûts logistiques et de répondre précisément aux besoins locaux grâce à des formules flexibles et des lots adaptés. M. Imane Belrhiti, CEO de FertiStream, a exprimé sa confiance dans le potentiel de Lome et de la sous-région en déclarant faire son premier investissement en Afrique et au Togo car il croit au potentiel du pays et de la sous-région.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.   
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :   
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional d’Abidjan

Rédaction : Régis RAFFIN Conseiller pour les affaires agricoles SER d’Abidjan  
Abonnez-vous : regis.raffin@dgtresor.gouv.fr